

2024

RAPPORT ANNUEL

Table des matières

2	À propos du rapport	22	Excellence dans les paiements : bilan de 2024
3	Message du président du conseil d'administration	22	Réaliser
5	Message de la présidente et chef de la direction	23	Exploiter et améliorer
7	Rapport du président du comité consultatif des membres	24	Faciliter
8	Rapport de la présidente du comité consultatif des intervenants	25	Notre équipe
9	Faits saillants de 2024 : une année de changements positifs et d'élan	27	Gestion des risques : programme et gouvernance
10	Propulser les paiements pour les canadiens : qui nous sommes	29	Poursuivre sur notre lancée : plan organisationnel 2025 à 2029
12	Gouvernance	30	Sommaire des opérations financières
20	Systèmes sûrs, sécuritaires et fiables	32	Rapport du vérificateur indépendant
		34	États financiers
		37	Notes annexes

À propos du rapport

Palements Canada joue un rôle essentiel dans l'économie canadienne, au cœur de l'écosystème des paiements du Canada, en virant de l'argent de façon sécuritaire et efficace pour stimuler la croissance économique et l'innovation en matière de paiements, ainsi que pour produire des avantages à long terme pour le Canada.

Le rapport annuel de 2024 met en lumière une année de changements et de progrès positifs, marquée par le renouvellement de l'élan du système de paiement en temps réel (le système de PTR), l'excellence opérationnelle continue dans le maintien de la sécurité,

de la fiabilité et du rendement des systèmes de paiement du Canada et la nomination d'une nouvelle présidente et chef de la direction. Palements Canada a à cœur la transparence et la responsabilisation, et veille à ce que son travail procure

de la valeur aux Canadiens, à nos membres et à nos intervenants. Grâce à notre leadership, nous favorisons un écosystème des paiements connecté et résilient qui soutient l'économie du Canada, pour aujourd'hui et pour demain.

RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES

Palements Canada souhaite reconnaître les peuples autochtones issus de tous les territoires sur lesquels nous nous trouvons aujourd'hui. Nous affirmons notre engagement et notre responsabilité à améliorer les relations entre les nations, ainsi que notre compréhension des peuples autochtones locaux, de leurs cultures et de l'importance des territoires et de la nature du lieu où nous habitons tous.

Nos bureaux d'Ottawa sont situés sur le territoire traditionnel et non cédé de la Nation algonquienne Anishinabeg. Nos bureaux de Toronto sont situés sur le territoire traditionnel de la Première Nation des Mississaugas de Credit, des Haudenosaunee et des Hurons-Wendats. Ottawa et Toronto, deux des villes d'où nous nous joignons aujourd'hui, sont le foyer de nombreuses collectivités des Premières Nations, des Inuits et des Métis. Nous reconnaissons et honorons leur présence historique sur cette terre où nous avons le privilège de vivre et de travailler.





Garry Foster

Président du Conseil d'administration
Paielements Canada

Message du président du conseil d'administration

Alors que nous nous tournons vers l'avenir des paiements, Paiements Canada est déterminée à transformer le paysage des paiements pour favoriser une plus grande stabilité économique et la modernisation des paiements pour les Canadiens.

Cette année a **marqué le début du mandat de Susan Hawkins à titre de présidente et chef de la direction** de Paiements Canada. Dès le moment où elle s'est jointe à Paiements Canada, il était clair pour le Conseil d'administration que la vaste expertise de Susan Hawkins dans le secteur des paiements et sa passion pour l'innovation soutenant la compétitivité du Canada à l'échelle mondiale seraient essentielles à la réalisation de notre vision stratégique. Grâce à son

leadership national et international éprouvé en matière de paiements, à son approche collaborative et à sa volonté d'habiliter les équipes, Susan Hawkins saura guider Paiements Canada tout au long de la modernisation continue des systèmes de paiement du Canada. Son leadership adhère à notre principe d'excellence opérationnelle et permet à Paiements Canada d'être à l'avant-garde du changement en favorisant un écosystème des



paiements plus résilient, innovateur et inclusif pour l’avenir.

Sous la direction de Susan Hawkins, nous nous lancerons dans un plan stratégique qui nous guidera tout au long de 2025 et au-delà. Ce plan favorise la modernisation continue du paysage des paiements au Canada et vise à bâtir un avenir des paiements plus solide et plus novateur — un avenir qui profitera à tous les Canadiens.

Alors que Paiements Canada poursuit sa mission, je suis fier de souligner les jalons qui marquent la transformation continue du paysage des paiements au Canada. En 2024, deux jalons importants de la législation sur les paiements ont été franchis, et il s’agit de jalons critiques pour un écosystème des paiements plus moderne, plus sûr et plus inclusif. Tout d’abord, les modifications à la *Loi canadienne sur les paiements* (Loi CP) ont reçu la sanction royale et entreront en vigueur à la date fixée par le gouverneur en conseil. Les modifications élargiront l’admissibilité des membres aux fournisseurs de services de paiement (FSP), aux sociétés coopératives de crédit locales qui sont membres d’une centrale provinciale et aux chambres de compensation désignées. Enfin,

les dispositions relatives aux pouvoirs de la Banque du Canada dans l’administration de la *Loi sur les activités associées aux paiements de détail* (LAAPD) sont entrées en vigueur. Paiements Canada pourra ainsi élargir l’accès et la participation directe à nos systèmes en toute sécurité.

Je félicite notre gouvernement et les organismes de réglementation d’avoir reconnu l’importance de ces initiatives, car elles renforceront les fondements des paiements modernes au Canada, y compris le **système de paiement en temps réel** (le système de PTR) dès son lancement. Je remercie les nombreux leaders de notre écosystème des paiements qui se sont mobilisés en faveur de modifications à la Loi CP et à la LAAPD.

Ces réalisations témoignent des efforts inlassables de notre équipe et de nos partenaires et ouvrent la voie aux progrès continus de Paiements Canada qui, sous la direction de Susan Hawkins, continue de façonner l’avenir des paiements au Canada.

Grâce à ces jalons législatifs, l’année 2024 a donné un nouvel élan au programme de PTR. En mettant le programme de PTR de l’avant,

non seulement nous assurons l’exploitation harmonieuse des systèmes de paiement nationaux du Canada, mais nous réalisons également des progrès importants. Grâce à une grande mobilisation et à une vaste collaboration avec les membres de Paiements Canada, les organismes de réglementation et les principaux intervenants, nous travaillons en équipe soudée pour tracer clairement la voie des paiements en temps réel pour les Canadiens. En tirant parti de l’expertise se trouvant dans l’ensemble de notre écosystème, nous progressons vers un système de PTR qui améliorera les expériences de paiement, appuiera l’innovation à long terme, améliorera la compétitivité économique et offrira une valeur durable aux consommateurs et aux entreprises.

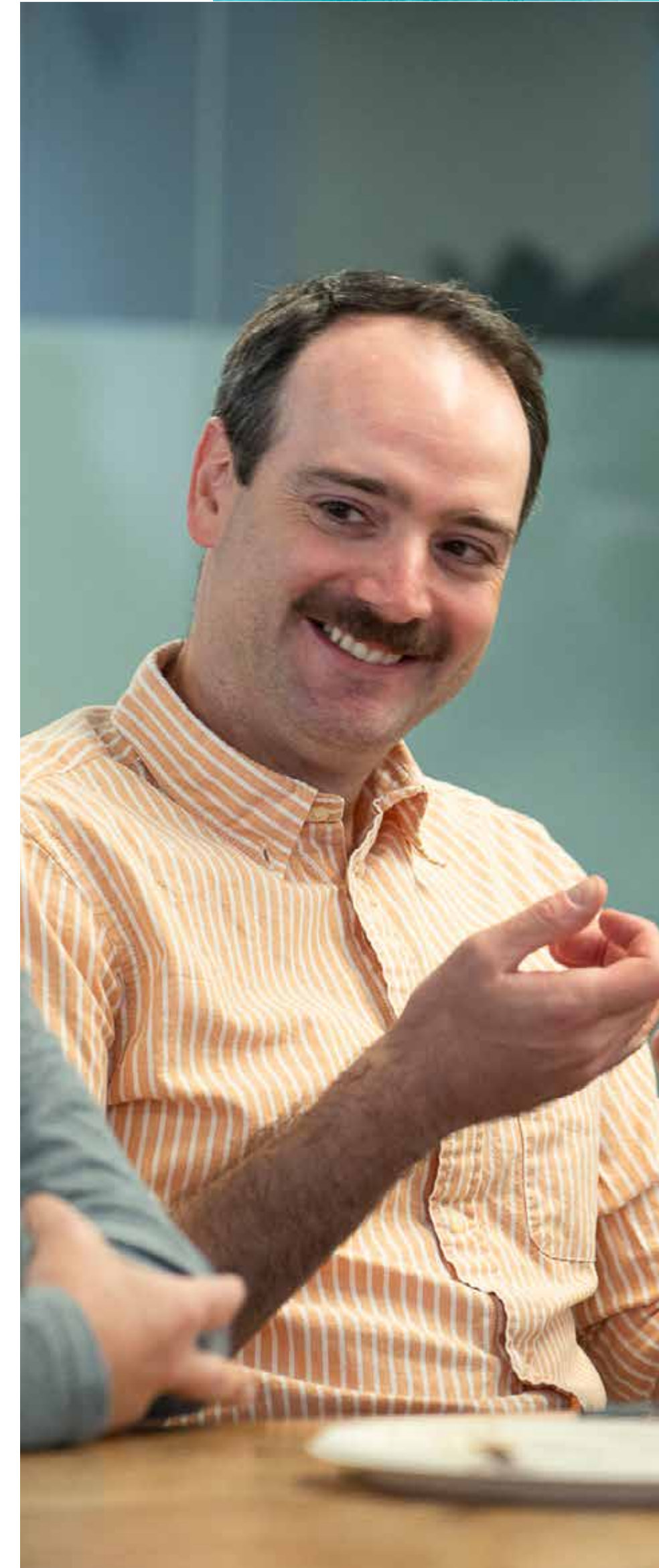
Paiements Canada dirige également un effort de collaboration pour offrir des services centralisés de lutte contre la fraude pour le système de PTR au moment du lancement. Il en découle des paiements plus rapides et plus sûrs pour les Canadiens. La fraude est un problème important et croissant à l’échelle mondiale, et le marché canadien ne fait pas exception. La lutte contre la criminalité

financière demeure une priorité pour tous les intervenants du secteur financier, et la résilience demeure une priorité essentielle. L’incidence mondiale des pannes subies par Swift et CrowdStrike en 2024 souligne la nécessité d’améliorer continuellement la robustesse du système et le plan de reprise après sinistre. Le renforcement continu de notre infrastructure numérique et de notre gouvernance permet une innovation sécuritaire et ciblée dans l’ensemble de nos systèmes. Alors que nous nous tournons vers l’avenir, Paiements Canada demeure déterminée à bâtir un avenir de paiement résilient et durable pour les Canadiens.

Faisant partie intégrante de notre vision, les représentants de nos comités de gouvernance — le Comité consultatif des membres et le Comité consultatif des intervenants — ont travaillé avec diligence tout au long de 2024 pour appuyer les efforts de Paiements Canada, veiller à son succès et fournir des conseils utiles à cet égard. Je remercie toutes les personnes participant à ces efforts, ainsi que les membres de nos comités et de nos groupes de travail, d’avoir fait progresser les paiements modernes pour les Canadiens.

Je tiens à exprimer ma sincère gratitude à mes collègues du Conseil d’administration, y compris à nos administrateurs sortants, David Barnard, Stéphane Achard et Grant MacKenzie, pour leur contribution inestimable et leur dévouement pendant leur mandat. Je suis également ravi de souhaiter la bienvenue au Conseil d’administration à **Kevan Cowan**, **Matthew Parker-Jones** et **Johanne Duhaime**, et j’ai hâte de profiter des connaissances, de l’expertise et des perspectives nouvelles qu’ils apporteront à notre travail.

Paiements Canada joue un rôle clé au cœur de l’écosystème des paiements, et notre équipe comprend l’incidence de notre travail sur chaque Canadien. En mon nom et au nom du Conseil d’administration, je tiens à remercier sincèrement toute l’équipe de Paiements Canada pour une autre année fructueuse. Ensemble, nous demeurons concentrés sur notre objectif commun : rendre les paiements plus faciles, plus intelligents et plus rapides pour tous les Canadiens. Nous avons hâte de poursuivre cet important travail au cours de la prochaine année.





Susan Hawkins

Présidente et chef de la direction
Paiements Canada

Message de la présidente et chef de la direction

L'année 2024 a marqué un moment déterminant dans mon parcours, soit mes débuts à titre de présidente et chef de la direction de Paiements Canada. J'ai tout de suite été attirée par la direction d'un organisme au cœur de l'écosystème des paiements au Canada. Depuis mon arrivée, j'ai eu le privilège de voir de mes propres yeux le dévouement et l'engagement de l'équipe pour faire progresser l'écosystème et assurer la prestation de paiements au moyen d'une infrastructure sûre, résiliente et sécuritaire pour tous les Canadiens. Nous sommes à un moment charnière, non seulement pour Paiements Canada, mais pour l'écosystème des paiements dans son ensemble. Nous travaillons à élargir l'accès aux systèmes de paiement du Canada, à renouveler l'élan du programme de paiement en temps réel (PTR) et à faire progresser les services centralisés de lutte contre la fraude pour les paiements en temps réel.

En avril 2024, Paiements Canada a tracé une **voie claire et stratégique pour le système de PTR** en travaillant en étroite collaboration avec nos partenaires de mise en œuvre, nos membres, nos intervenants et les organismes de réglementation. Au cours de l'année, des progrès ont été réalisés, particulièrement en ce qui touche l'**élaboration technique continue** de la composante de compensation et de règlement. Je suis très fière de la collaboration exceptionnelle que nous avons connue avec nos membres, nos principaux intervenants et les organismes de réglementation. Cette cohésion forte et ce partenariat solide sont essentiels pour former l'équipe soudée qui s'est attelée à présenter le premier système de paiement en temps réel du Canada ainsi que des services centralisés de lutte contre la fraude dès le premier jour dont tous les Canadiens bénéficieront durablement.

Un accès élargi aux systèmes de paiement nationaux du Canada est essentiel pour assurer une concurrence et une innovation sécuritaires et réglementées dans

notre écosystème. En 2024, les modifications proposées à la **Loi canadienne sur les paiements** pour accroître le nombre de membres de Paiements Canada **ont reçu la sanction royale**, ce qui représente un pas en avant monumental pour le secteur canadien des paiements. Ces changements, qui entreront en vigueur à la date fixée par le gouverneur en conseil, favoriseront une grande concurrence dans l'écosystème des paiements et répondront mieux à l'évolution des besoins des Canadiens. Ils permettront également de maintenir les normes les plus élevées en matière de sûreté et de sécurité grâce à une gestion des risques et une surveillance réglementaire solides.

Dans une perspective de modernisation de l'infrastructure des paiements au Canada, le **SOMMET 2024 a été un moment clé pour faire progresser la collaboration et la mise en commun des connaissances**. La conférence de cette année a remporté le plus de succès jusqu'à présent, plus de 1 800 délégués et plus de 300 conférenciers y ayant pris part. Ensemble, nous avons



exploré un éventail de sujets critiques, notamment l'intelligence artificielle, la cybersécurité, les paiements accélérés, les finances axées sur les consommateurs et la norme ISO 20022. Nous mesurons le succès du SOMMET non seulement par la participation impressionnante, mais aussi par les liens enrichissants qui s'y sont tissés et les discussions éclairantes qui ont eu lieu alors que nous avançons collectivement dans un paysage des paiements en évolution.

Alors que le SOMMET était axé sur l'avenir des paiements, notre attention s'est également portée sur l'évolution des systèmes essentiels qui sous-tendent l'infrastructure des paiements au Canada. L'année 2024 a marqué **le 40e anniversaire du Système automatisé de compensation et de règlement (SACR)**, pierre angulaire de l'infrastructure de paiement au Canada qui compense et règle la majorité des paiements quotidiens de notre pays. En nous appuyant sur les mises à niveau de l'infrastructure technologique effectuées en 2020, nous participons activement à des discussions visant à améliorer davantage le SACR, afin qu'il réponde aux normes rigoureuses de gestion des risques de la Banque du Canada et qu'il évolue en fonction des besoins des Canadiens.

En 2024, Lynx, le système de paiements de grande valeur du Canada, a battu des records en réglant 106 098 paiements en une seule journée. Des jalons comme celui-ci soulignent la demande croissante pour des paiements de grande valeur, ainsi que l'efficacité, la sécurité et la fonctionnalité inégalées de notre infrastructure, qui demeure essentielle pour répondre aux besoins de nos membres, des Canadiens et de l'économie canadienne.

En misant sur la force de ses systèmes, dont Lynx, Paiements Canada a également fait d'importants progrès dans l'amélioration de l'expérience de paiement. En avril, en collaboration avec les membres, **nous avons publié des lignes directrices pour l'utilisation des messages ISO 20022** entre les entreprises et les banques pour les paiements dans Lynx. Ce nouvel ensemble de lignes directrices normalisera et facilitera l'utilisation uniforme de la norme ISO 20022 pour le flux de paiements de bout en bout dans Lynx. Ceci marque un progrès important dans l'expérience de paiement et renforce notre engagement à l'égard de paiements plus efficaces et transparents.

Après ces progrès, nous sommes maintenant prêts à nous engager

dans une nouvelle stratégie organisationnelle qui offrira une valeur unique à nos trois axes prioritaires, soit nos membres, l'ensemble de l'écosystème des paiements et l'économie canadienne.

En ce qui touche nos membres, nous continuerons à faire progresser le système de paiement par la stimulation de l'innovation et la garantie d'un avenir sûr et efficace pour les paiements au Canada. Pour l'ensemble de l'écosystème des paiements, nous dirigerons les efforts visant à unir les intervenants afin d'améliorer les expériences de paiement à l'échelle nationale. Enfin, nous demeurons déterminés à faire en sorte que l'infrastructure de paiement du Canada demeure résiliente, sûre, efficace et bien positionnée pour appuyer les innovations en matière de paiement qui soutiennent la productivité canadienne et contribuent à la croissance de l'économie canadienne.

Nous remercions notre Conseil d'administration, nos membres, nos intervenants et les organismes de réglementation, ainsi que notre Comité consultatif des membres et notre Comité consultatif des intervenants, de nous donner l'occasion de diriger cet organisme exceptionnel. Je tiens également

à remercier les représentants de nos comités et nos partenaires internationaux pour leur engagement continu — la collaboration entre les intervenants du secteur contribue à notre succès collectif.

J'aimerais remercier tout particulièrement l'équipe de la haute direction et tous les employés de Paiements Canada qui ont donné un nouvel élan au programme de PTR et veillé à ce que Paiements Canada fonctionne aux plus hauts niveaux de discipline, de sécurité et de solidité, et ce, tant avant que pendant ma transition au poste de présidente et chef de la direction. Vos conseils, votre contribution et votre engagement à **rendre les paiements plus faciles, plus intelligents et plus sécuritaires** pour tous les Canadiens constituent le fondement même de notre succès. C'est un réel privilège de travailler aux côtés d'un groupe de professionnels aussi talentueux et motivés.



Dougall Middleton

Président du Comité
consultatif des membres
Paiements Canada

Rapport du président du comité consultatif des membres

Au cours de la dernière année, les membres ont collaboré étroitement avec Paiements Canada pour établir une solution et des plans d’action révisés à l’égard du système de paiement en temps réel (le système de PTR), tout en collaborant aux mesures d’atténuation de la fraude et à la conception d’un modèle conceptuel de l’état futur du système de paiement de détail par lots.

À la suite d’un examen et d’une analyse approfondis des révisions apportées au système de PTR en 2023, Paiements Canada a consulté ses membres pour définir le modèle opérationnel de l’état cible plus tôt cette année. Tout au long de 2024, les membres et Paiements Canada ont établi et lancé des volets d’action pour mettre en œuvre un état cible simplifié, essentiel au succès des paiements en temps réel au Canada. Grâce à la transparence et à la collaboration accrues dans l’ensemble de la collectivité au sujet des plans d’exécution révisés, les membres et Paiements Canada continuent de coopérer étroitement sur les principaux domaines d’application, tout en peaufinant les étapes d’exécution à mesure que nous progressons collectivement dans le cadre du plan.

Ces efforts nous ont également donné l’occasion de collaborer sur une portée connexe essentielle, qui comprend l’atténuation de la fraude. Les arnaques sont de plus en plus sophistiquées et accroissent les risques pour les entreprises et les consommateurs canadiens dans

leurs activités quotidiennes. Les membres ont travaillé activement avec Paiements Canada et le Comité consultatif des intervenants (CCI) pour déterminer et prioriser les capacités supplémentaires pour le système de PTR qui aideront à atténuer ces risques. Ces capacités seront essentielles à la protection de l’écosystème des paiements à mesure que la participation accrue et la portabilité des données le feront évoluer.

Les membres s’attendent à travailler davantage avec Paiements Canada sur des stratégies plus vastes d’atténuation des risques, notamment un cadre de responsabilité qui tient compte des responsabilités de tous les participants au marché.

Les efforts liés à l’état futur du système de paiement de détail par lots, qui reste un pilier clé de la feuille de route de modernisation du Canada, se sont poursuivis cette année. Les membres et Paiements Canada ont également collaboré à une conception qui tiendra compte des normes applicables aux systèmes de paiement importants et maximisera l’efficacité et la réutilisation des

investissements antérieurs, comme Lynx, tout en assurant la sécurité et la solidité continues du système de paiement national. Les membres appuient les prochaines étapes de cette initiative et sont d’accord sur l’importance de l’ordonnancement de cette activité afin que les efforts puissent être axés sur la réussite de la mise en œuvre du système de PTR.

Alors que la Banque du Canada poursuit la mise en application de son rôle de supervision dans le cadre de la *Loi sur les activités associées aux paiements de détail*, les membres continuent de fournir des consultations et des conseils sur des sujets associés à l’élargissement de l’admissibilité au titre de membre et de l’accès au système de paiement. Grâce à un examen détaillé, Paiements Canada et ses membres ont cerné des possibilités de renforcer l’intégrité et l’uniformité des modèles d’accès au système de PTR, tout en assurant un accès inclusif et des règles du jeu équitables pour tous les membres et les modèles d’affaires connexes. Il demeure important pour Paiements Canada de continuer à viser un état final clair en matière d’accès.

La collaboration continue avec le CCI en 2024 a été déterminante pour faire progresser les discussions sur les mesures de lutte contre la fraude, sur l’inclusion financière et sur l’état futur du système de paiement de détail par lots. Ce partenariat continue de favoriser des considérations et des commentaires inclusifs alors que nous travaillons à façonner les possibilités à court et à long terme pour le système de paiement canadien.

Les membres demeurent déterminés à maintenir l’intégrité et la sécurité du système national de paiement et à faire progresser les volets de travail essentiels du programme de modernisation. Nous nous réjouissons à la perspective d’une collaboration et d’un engagement continus avec Paiements Canada, les organismes de réglementation et la communauté des intervenants pour veiller à ce que les changements apportés au système de paiement soient suffisamment importants pour favoriser l’efficacité, stimuler l’innovation et offrir de la valeur aux utilisateurs finaux.



Daniela Aubry

Présidente du Comité
consultatif des intervenants
Paiements Canada

Rapport de la présidente du comité consultatif des intervenants

Au cours de la dernière année, le Comité consultatif des intervenants (CCI) a continué d’appuyer les efforts de Paiements Canada visant à bâtir un écosystème des paiements moderne, innovateur et concurrentiel qui offre accès et soutien à tous les Canadiens.

Le CCI a poursuivi sa collaboration étroite avec Paiements Canada en participant activement à divers groupes et sous-groupes de travail, en se concentrant sur des domaines clés comme les politiques et les normes pour soutenir un écosystème de paiements concurrentiel, innovant et plus inclusif.

En 2024, les priorités du CCI sont demeurées constantes par rapport à 2023, c’est-à-dire axées sur le lancement prévu du système de paiement en temps réel (système de PTR) et sur une attention particulière portée sur l’inclusion, les recours, les paiements en lots, les paiements de factures et les services centralisés. Comme les services centralisés sont demeurés une priorité, le CCI s’est réjoui de voir dans la portée du programme de PTR l’inclusion de la lutte contre la fraude dans les services offerts aux participants au système de PTR. L’unanimité des membres, des intervenants et de Paiements Canada sur cet ajout à la portée du programme est un pas en avant pour assurer un service concurrentiel et accessible au secteur.

Deux séances du Comité consultatif des membres (CCM) et du CCI ont été couronnées de succès. Ces séances portaient sur les paiements mondiaux en temps réel, l’avenir du système de PTR et un portrait global de la confirmation du bénéficiaire. Cette collaboration continue entre le CCM et le CCI est précieuse pour maintenir

une attention portée conjointement sur les progrès de la mise en œuvre du système de PTR et des éléments clés de la portée.

En janvier, le CCI a confié la direction des recours et de l’inclusion à Paiements Canada afin d’accroître l’intégration de l’ensemble du travail. Bien que des progrès aient été réalisés sur ce front, il reste du travail à faire et le CCI travaillera avec Paiements Canada pour définir un échéancier et un plan de travail afin de continuer à faire progresser ce sujet important. Le CCI souligne l’importance d’un cadre robuste pour les recours afin de faire en sorte que les consommateurs comprennent la voie à suivre à cet égard.

Le CCI est heureux qu’un plan de mise en œuvre du système de PTR ait été défini en 2024. Le CCI était bien engagé dans ce processus et a confiance en la voie à suivre. À présent que l’exécution de ce plan a commencé, le CCI apprécie la transparence continue quant à l’avancement de la mise en œuvre du système de PTR. Lors de la dernière réunion du CCI, nous avons fait le point sur la mise en œuvre technique, l’évolution de la portée en ce qui a trait à la lutte contre la fraude, le modèle opérationnel et les principaux jalons. Le CCI est d’avis que les deux plus grands risques pour le programme sont la conclusion des travaux sur le modèle opérationnel et la compréhension de la voie à suivre

pour définir une portée en ce qui a trait à la lutte contre la fraude qui soit adaptée à l’exécution du programme.

Le CCI reconnaît le travail de Paiements Canada en ce qui touche l’examen du cadre de paiement de factures, pour lequel la mise en pratique d’un ensemble final de recommandations définies progresse bien. Le CCI continue d’espérer que ces recommandations permettront une plus grande participation des institutions financières et un plus grand partenariat avec celles-ci dans le domaine des paiements de factures.

Tout en poursuivant les efforts sur la portée en ce qui a trait à la lutte contre la fraude et l’élaboration du système de PTR, Paiements Canada doit non seulement accorder la priorité aux ressources et au système de recours centralisé, mais aussi veiller à encourager l’innovation et la concurrence, notamment en facilitant l’entrée de nouveaux fournisseurs de services de paiement.

En terminant, j’aimerais profiter de l’occasion pour remercier les membres dévoués du CCI pour leurs importantes contributions au cours de l’année dernière. Je tiens également à remercier Paiements Canada et ses membres d’avoir amélioré la transparence et l’engagement à l’égard de l’exécution du programme de PTR. Le CCI continuera de fournir un soutien et des conseils précieux au cours de l’année à venir.

FAITS SAILLANTS DE 2024

Une année de changements positifs et d’élan

En 2024, les systèmes de Paiements Canada ont compensé et réglé des paiements dépassant les 107 billions de dollars, soit plus de 424 milliards de dollars par jour ouvrable, fournissant des paiements sûrs et fiables à tous les Canadiens.

Réalisations

Nouvel élan pour le système de paiement en temps réel (le système de PTR) et l’avancement de la phase technique.

Tenue d’une consultation publique dans le but d’améliorer le traitement des paiements de factures au moyen du Système automatisé de compensation et de règlement (SACR). Les réponses aux consultations sont essentielles pour obtenir l’appui de nos membres et

de nos intervenants en ce qui concerne les modifications proposées et les points à améliorer.

Renforcement de la résilience du système grâce à des modifications clés apportées au SACR et à Lynx pour améliorer la continuité opérationnelle et la gestion des risques, avec notamment la mise à l’essai annuelle obligatoire d’un troisième emplacement pour Lynx et l’amélioration de la déclaration des incidents.

Exploitation et améliorations

Nous avons assuré un rendement optimal grâce à des mises à niveau et à des améliorations régulières de nos systèmes, notamment en améliorant la façon dont les paiements sont traités pour répondre à l’évolution des besoins des Canadiens.

Orientation facilitée

Les modifications à la Loi canadienne sur les paiements ont reçu la sanction royale, élargissant l’admissibilité des membres aux fournisseurs

de services de paiement, aux sociétés coopératives de crédit et aux infrastructures des marchés financiers. Ces changements aideront le Canada à demeurer concurrentiel à l’échelle mondiale.

Le SOMMET 2024 a enregistré une participation record, réunissant plus de 1 800 participants et 315 conférenciers experts. La conférence a exploré des sujets clés pour favoriser l’échange de connaissances afin d’inspirer l’innovation et de soutenir la position concurrentielle du Canada dans le paysage des paiements mondiaux.

Nos recherches, nos documents d’orientation et l’élaboration de règles ont continué d’éclairer l’écosystème sur des sujets prioritaires comme la prévention de la fraude, l’intelligence artificielle et la demande croissante de paiements en temps réel. En faisant part de nos connaissances sur ce travail spécialisé, nous appuyons la prise de décisions et la planification éclairées, et contribuons à l’innovation, à la résilience et à la stabilité de l’écosystème des paiements du Canada.

TAUX DE DISPONIBILITÉ DES SYSTÈMES





PROPULSER LES PAIEMENTS POUR LES CANADIENS

Qui nous sommes

Paiements Canada est un organisme à mission publique qui possède et exploite l’infrastructure de compensation et de règlement des paiements du Canada, ainsi que les systèmes connexes. De plus, Paiements Canada crée les règlements administratifs, les règles et les normes connexes qui gouvernent l’utilisation de cette infrastructure.

Surveillance

Les systèmes de Paiements Canada, Lynx et le SACR, sont respectivement désignés par la Banque du Canada comme des systèmes de paiement d’importance systémique et des systèmes de paiement importants. Ces désignations placent Paiements Canada sous la surveillance de la Banque du Canada. La *Loi canadienne sur les paiements* décrit les responsabilités de surveillance du ministère des Finances.

Pour en savoir plus sur la surveillance des infrastructures de marchés financiers par la Banque du Canada, veuillez lire le rapport sur la surveillance des infrastructures de marchés financiers exercée par la Banque du Canada.

Notre mandat

Le mandat de Paiements Canada, prescrit par la *Loi canadienne sur les paiements*, comprend les objectifs suivants :

- Établir et mettre en œuvre des systèmes nationaux de compensation et de règlement, ainsi que d’autres arrangements pour effectuer ou échanger des paiements.
- Favoriser l’interaction de ses systèmes de compensation et de règlement et des arrangements connexes avec d’autres systèmes ou arrangements relatifs à l’échange, à la compensation et au règlement de paiements.
- Favoriser le développement de nouvelles technologies et méthodes de paiement.

Pour accomplir son mandat de politique publique, Paiements Canada est guidé par des objectifs de promotion de l’efficacité, de la sûreté et de la stabilité de ses systèmes de compensation et de règlement dans l’intérêt des utilisateurs.



Pour en savoir plus sur notre mandat, consultez le site paiements.ca.

NOTRE RAISON D’ÊTRE

Nous rendons les paiements plus faciles, plus intelligents et plus sûrs pour tous les Canadiens.

NOTRE VISION

Nous mettons en place un écosystème des paiements canadien résilient et inclusif qui permet une concurrence loyale comme fondement de notre économie florissante.

NOTRE MISSION

Nous nous dévouons à la mise en œuvre, au fonctionnement et à la gouvernance de systèmes de paiement qui sont novateurs, sécurisés et reliés à l’échelle mondiale.

NOS VALEURS

- Inspirer la confiance :** Nous sommes guidés par notre mandat d’intérêt public. Nous agissons ensemble avec intégrité, nous prenons des décisions délibérées et nous rendons compte de nos actes. Nous inspirons la confiance en permettant aux membres de traiter des paiements en toute sécurité et en toute intégrité, dans l’intérêt de nos intervenants et de tous les Canadiens.
- Bâtir une communauté :** Nous croyons que nos différences nous rendent plus forts. Nous cultivons un environnement favorable et respectueux qui encourage un dialogue ouvert et des points de vue diversifiés. Nous aimons ce que nous faisons et nous trouvons du plaisir à travailler ensemble.
- Favoriser le changement :** Nous sommes déterminés à innover dans l’écosystème changeant des paiements. Nous apprenons avec l’intention de générer de nouvelles idées et des solutions créatives. Nous favorisons le changement dans notre quête de l’excellence.



Gouvernance

La gouvernance joue un rôle essentiel à Paiements Canada. Une bonne gouvernance assure un niveau de surveillance et d’atténuation des risques qui inspire confiance à nos membres, à nos intervenants et aux Canadiens. Paiements Canada adhère aux normes de gestion des risques de la Banque du Canada pour les infrastructures de marchés financiers d’importance systémique¹ et aux normes de gestion des risques des systèmes de paiement importants, qui comprennent des lignes directrices sur les modalités de gouvernance d’une infrastructure de marchés financiers. Dans le cadre de cette adhésion, et conformément aux pratiques exemplaires en matière de gouvernance, Paiements Canada examine et améliore continuellement ses procédures et politiques de gouvernance.

Conseil d’administration de Paiements Canada

Paiements Canada est guidée par son **Conseil d’administration**, composé en majorité d’administrateurs indépendants, auxquels s’ajoutent des représentants des membres qui sont des experts du secteur des paiements. Sous la direction du président du Conseil d’administration, Garry Foster, les 13 administrateurs² assurent l’orientation et la direction des activités de l’organisme. Le Conseil d’administration reçoit des avis et des conseils tant du Comité consultatif des intervenants que du Comité consultatif des membres de Paiements Canada.

En 2024, David Barnard, administrateur indépendant, ainsi que Stéphane Achard et Grant MacKenzie, administrateurs

membres, ont quitté le Conseil d’administration qui a reconnu les contributions. Deux nouveaux administrateurs ont été accueillis en juin : Kevan Cowan (administrateur indépendant), pour pourvoir le poste laissé vacant à mi-mandat à la suite du départ à la retraite de David Barnard, et Matthew Parker-Jones (administrateur membre) pour pourvoir le poste laissé vacant en raison de la fin du mandat de Stéphane Achard. En septembre, la nouvelle administratrice membre, Johanne Duhaime, s’est jointe à l’équipe pour pourvoir le poste laissé vacant à mi-mandat à la suite du départ à la retraite de Grant MacKenzie.

1 La Banque du Canada a adopté les *Principes pour les infrastructures de marchés financiers* comme normes à l’égard des infrastructures des marchés financiers d’importance systémique.
2 Le comité des mises en candidature, conformément à son mandat, a confirmé l’indépendance de ces administrateurs.

Conseil d’administration de 2024 :

Garry Foster (président), Kevan Cowan, Johanne Duhaime, Susan Hawkins (présidente et chef de la direction), Sean Goldrick, Saigin Govender, Jennifer Hawkins, Matthew Parker-Jones, Rob Paterson, Fariba Rawhani, AnneMarie Ryan, John Sheridan (vice-président) et Anju Virmani.



ADMINISTRATEURS ÉLUS
JUSQU'À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE
DES MEMBRES DE 2025

Kevan Cowan —
Administrateur indépendant

Sean Goldrick —
Banque Wells Fargo, Amérique du Nord

Jennifer Hawkins —
Banque de Montréal

Anju Virmani —
Administratrice indépendante

ADMINISTRATEURS ÉLUS
JUSQU'À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE
DES MEMBRES DE 2026

Garry Foster —
Administrateur indépendant

Johanne Duhaime —
Fédération des caisses Desjardins
du Québec

Rob Paterson —
Banque CS Alterna

John Sheridan —
Administrateur indépendant

ADMINISTRATEURS ÉLUS
JUSQU'À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE
DES MEMBRES DE 2027

Saigin Govender —
Administrateur indépendant

Matthew Parker-Jones —
Banque de Nouvelle-Écosse

Fariba Rawhani —
Administratrice indépendante

AnneMarie Ryan —
Administratrice indépendante



Comités du conseil

Le Conseil d'administration est appuyé par quatre comités, et chacun d'eux a atteint les objectifs fixés dans son mandat et ses plans de travail annuels pour 2024, ce qui a aidé le Conseil à s'acquitter de ses responsabilités :



Comité de l'audit et des finances (CAF)



Comité de gouvernance et des nominations (CGN)



Comité des ressources humaines et de la rémunération (CRHR)



Comité des risques

En 2022, le Conseil d'administration a mis sur pied un comité ad hoc, le Comité consultatif du programme de PTR, afin que l'organisme reçoive des conseils et une orientation sur le programme de PTR.

Présence aux réunions du conseil et des comités

DE JANVIER À JUIN (JUSQU'À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES MEMBRES INCLUSIVEMENT) 2024							
MEMBRE	MEMBRE DEPUIS	CONSEIL	CAF	CGN	CRHR	COMITÉ DES RISQUES	COMITÉ CONSULTATIF DU PROGRAMME DE PTR
Nombre de réunions		5	2	2	2	2	3
Présence des administrateurs							
G. Foster — Président	17 juin	5	2	2	2	2	3
S. Achard	21 juin	5	S.o.	S.o.	2	S.o.	S.o.
D. Barnard — Vice-président	16 mai	5	S.o.	1	2	S.o.	S.o.
T. Black**	20 mars	4	S.o.	S.o.	S.o.	S.o.	S.o.
S. Goldrick	22 juin	5	2	S.o.	2	S.o.	3
S. Govender	21 juin	5	S.o.	2	2	S.o.	S.o.
J. Hawkins	22 juin	5	S.o.	2	S.o.	2	S.o.
K. Logue**	24 avril	1	S.o.	S.o.	S.o.	S.o.	S.o.
G. MacKenzie*	23 juin	4	1	S.o.	S.o.	S.o.	S.o.
R. Paterson	20 juin	4	S.o.	2	S.o.	2	3
F. Rawhani	21 juin	5	1	S.o.	2	S.o.	3
AM. Ryan	21 juin	5	S.o.	2	S.o.	2	S.o.
J. Sheridan	20 juin	4	2	S.o.	S.o.	2	2
A. Virmani	22 octobre	5	2	S.o.	S.o.	2	2

Remarque : Étant donné que les comités du Conseil d'administration se réunissent au moins une journée avant les réunions du Conseil d'administration, la présence indiquée ci-dessus concerne tant les réunions du Conseil d'administration que celles des comités jusqu'à l'assemblée annuelle des membres en juin 2024.

* Remarque : Grant MacKenzie a pris sa retraite de la Compagnie de Fiducie Peoples au début de mai 2024, et son poste au Conseil d'administration a été pourvu lors d'une assemblée extraordinaire des membres en septembre 2024.

** Remarque : Le mandat de Tracey Black à titre de présidente et chef de la direction a pris fin en mars 2024. Kristina Logue et Jude Pinto ont été nommés par le Conseil d'administration aux postes de co-chefs de la direction par intérim, et Kristina Logue a agi également à titre de présidente par intérim jusqu'à la nomination de la nouvelle présidente et chef de la direction en août 2024.

DE JUIN (APRÈS L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES MEMBRES) À DÉCEMBRE 2024							
MEMBRE	MEMBRE DEPUIS	CONSEIL	CAF	CGN	CRHR	COMITÉ DES RISQUES	COMITÉ CONSULTATIF DU PROGRAMME DE PTR
Nombre de réunions		3	3	3	4	3	4
Présence des administrateurs							
G. Foster — Président	17 juin	3	3	3	4	3	3
K. Cowan	24 juin	3	2	2	S.o.	S.o.	S.o.
J. Duhaime**	24 septembre	1	1	S.o.	2	S.o.	S.o.
S. Goldrick	22 juin	3	3	S.o.	1	2	S.o.
S. Govender	21 juin	3	S.o.	3	4	S.o.	4
J. Hawkins	22 juin	3	S.o.	3	S.o.	1	S.o.
S. Hawkins*	24 août	2	S.o.	S.o.	S.o.	S.o.	S.o.
K. Logue	24 avril	1	S.o.	S.o.	S.o.	S.o.	S.o.
M. Parker-Jones**	24 juin	3	S.o.	S.o.	S.o.	1	4
R. Paterson	20 juin	3	S.o.	2	3	1	4
F. Rawhani	21 juin	3	3	S.o.	4	S.o.	4
AM. Ryan	21 juin	3	S.o.	3	S.o.	3	S.o.
J. Sheridan	20 juin	3	3	S.o.	3	3	S.o.
A Virmani	22 octobre	2	1	S.o.	S.o.	3	3

Remarque : Étant donné que les comités du Conseil d'administration se réunissent au moins une journée avant les réunions du Conseil d'administration, la présence indiquée ci-dessus concerne les réunions du Conseil d'administration et des comités du Conseil d'administration après l'assemblée annuelle de juin.

* Remarque : Susan Hawkins a été nommée présidente et chef de la direction en août, en remplacement de Kristina Logue et Jude Pinto, co-chefs de la direction par intérim.

** Remarque : Johanne Duhaime (Fédération des caisses Desjardins du Québec) a remplacé Grant MacKenzie (Compagnie de Fiducie Peoples), et Matthew Parker-Jones (Banque de Nouvelle-Écosse) a remplacé Stéphane Achard (Banque Nationale du Canada).

Équipe de direction

L'équipe de direction de Paiements Canada s'occupe de l'orientation stratégique, de l'encadrement et de la supervision. En 2024, Susan Hawkins a été nommée présidente et chef de la direction.



Susan Hawkins
Présidente et chef de la direction



Peter Dodic
Chef de la gestion des risques



Donna Kinoshita
Chef des paiements



Kristina Logue
Chef des finances



Jude Pinto
Chef de la mise en œuvre



Shawn Van Raay
Chef de l'information

Pour en savoir plus,
consultez le site
paiements.ca.

COMITÉ CONSULTATIF DES MEMBRES

Le **Comité consultatif des membres** (CCM), formé de 20 personnes, a pour mandat, en vertu de la *Loi canadienne sur les paiements*, de servir de forum de consultation et d’engagement aux membres utilisateurs des systèmes. Le Comité est largement représentatif de la diversité des membres de Paiements Canada. Le CCM donne des recommandations au Conseil d’administration sur les systèmes de compensation et de règlement, sur leurs interactions avec d’autres systèmes lors de l’échange, de la compensation ou du règlement de paiements et sur le développement de nouvelles technologies de paiement.

MEMBRES NOMMÉS
JUSQU’EN JUILLET 2025

Banque de Nouvelle-Écosse —
Dougal Middleton

Citibank — **Allison Walsh**

Banque Laurentienne du Canada —
Thierry Langevin

Banque Toronto-Dominion —
Christine Hunter

Banque Wells Fargo — **Sarah Gainey**

Wealthsimple Investments Inc. —
Hanna Zaidi

MEMBRES NOMMÉS
JUSQU’EN JUILLET 2026

Bank of America — **Leslie Konecny**

Banque de Montréal —
Gayle Ramsay

Banque Canadienne Impériale
de Commerce — **Michael Liberty**

Central 1 — **Sue Whitney**

JPMorgan Chase — **Jude Leclerc**

Compagnie de Fiducie Peoples —
John Davis

PNC Bank — **Steve Faust**

MEMBRES NOMMÉS
JUSQU’EN JUILLET 2027

ATB Financial — **Ryan Rabin**

Banque du Canada —
Ian Christensen

Banque Équitable — **Kartik Kamat**

ICICI Bank Canada — **Kaushal Shah**

La Fédération des caisses Desjardins
du Québec — **Isabelle Dreyer**

Banque Nationale du Canada —
Patrice Roy

Banque Royale du Canada —
Gabriel Woo



Présence aux réunions
du CCM en 2024

La nomination des membres du Comité passe par un comité de candidatures et par l’approbation du Conseil d’administration. Les représentants désignés sont censés assister à toutes les réunions du comité, mais si l’un d’eux est empêché, il peut envoyer un délégué à titre exceptionnel pour le tiers des réunions du comité au maximum.

MEMBRE	RÉUNIONS AUXQUELLES L'ORGANISATION MEMBRE A PARTICIPÉ	REPRÉSENTANT DÉSIGNÉ	RÉUNIONS AUXQUELLES LE REPRÉSENTANT (OU LE DÉLÉGUÉ) A PARTICIPÉ
ATB Financial	6/6	Christine Dougan Ryan Rabin*	1/1 5/5
Bank of America	6/6	Leslie Konecny	6/6
Banque du Canada	6/6	Ian Christensen	6/6
Banque de Montréal	6/6	Derek Vernon Gayle Ramsay*	1/1 5/5
Banque Canadienne Impériale de Commerce (CIBC)	6/6	Lorna Godin Michael Liberty*	2/2 4/4
Central 1	6/6	Sue Whitney	6/6
Citi	4/6	John Landry John Davis Allison Walsh*	1/1 2/2 1/1
Community Trust Company**	2/6	Tanya Woods	2/2
Banque Équitable***	3/6	Kartik Kamat	3/3
Banque HSBC Canada**	0/0	Vacant	0/0
ICICI***	3/6	Kaushal Shah	3/3
JPMorgan Chase	3/6	Jude Leclerc	3/3
La Fédération des caisses Desjardins du Québec	6/6	Isabelle Dreyer	6/6
Banque Laurentienne du Canada	5/6	Adam Swinemar Thierry Langevin*	4/4 1/1
Banque Nationale du Canada	6/6	Patrice Roy	6/6
Compagnie de Fiducie Peoples	5/6	Jeremy Bornstein Amer Sidhu John Davis*	2/2 2/2 1/1
PNC Bank	6/6	Steve Faust	6/6
Banque Royale du Canada	6/6	Gabriel Woo	6/6
Banque de Nouvelle-Écosse	6/6	Dougal Middleton	6/6
La Banque Toronto-Dominion	6/6	Christine Hunter	6/6
Wealthsimple Investments Inc.	6/6	Abdi Hersi Hanna Zaidi*	1/1 5/5
Banque Wells Fargo	5/6	Sarah Gainey	5/5

* Indique le représentant du membre au 31 décembre 2024, si plusieurs membres ont représenté l’institution financière en 2024.

** Indique que l’organisation ne fait plus partie du comité.

*** Indique que l’organisation s’est jointe au comité au cours de 2024.

Comité consultatif des intervenants

Le **Comité consultatif des intervenants** (CCI), dont le mandat est prescrit dans la *Loi canadienne sur les paiements*, fournit des conseils au Conseil d’administration de Paiements Canada sur les questions de paiement, de compensation et de règlement. Ses membres présentent leurs observations sur les initiatives proposées, notamment les règlements administratifs, les énoncés de politiques et les règles qui touchent des tiers. Le Comité fait aussi état des enjeux qui peuvent concerner les utilisateurs et les fournisseurs de services des systèmes de paiements et suggèrent des solutions.

MEMBRES NOMMÉS
JUSQU’AU 31 MARS 2025

- Conseil des consommateurs du Canada — **Don Mercer**
- Fintech Cadence — **Layial El-Hadi**
- KOHO — **Peter Aceto**
- Metrolinx — **Daniela Aubry**
- Wise — **Josh Rowat**

MEMBRES NOMMÉS
JUSQU’AU 31 MARS 2026

- Global Payments — **Katie Stone**
- Gouvernement de l’Alberta — **Ryan McLeod**
- Microsoft — **Tracy Lagasse**
- Nanopay — **Zeldi Snyman**
- TELUS — **Hasan Jafri**
- Temenos — **Jordan Grant**
- Tim Hortons — **Nicolas Dinh**

MEMBRES NOMMÉS
JUSQU’AU 31 MARS 2027

- ADP Canada — **Khadir Ahmed**
- Postes Canada — **Anastasia Anastasakos**
- Paypal Canada — **Cassie Wong**
- Prospérité Canada — **Liz Mulholland**
- Receveur général — **Lucie Séguin**
- Square — **Grace Jung**
- Worldpay Canada — **Phil Hogg**



Représentant du Conseil
d’administration de
Paiements Canada
AnneMarie Ryan

Observateur du ministère
des Finances du Canada
Nick Marion



Présence aux réunions du CCI en 2024

Les membres du comité, nommés selon un processus auquel prend part un comité de mises en candidature, sont approuvés par le Conseil d’administration, en consultation avec le ministre des Finances. Les représentants désignés sont censés assister à toutes les réunions du comité, mais si l’un d’eux est empêché, il peut envoyer un délégué à titre exceptionnel pour le tiers des réunions au maximum.

MEMBRE	RÉUNIONS AUXQUELLES L'ORGANISATION MEMBRE A PARTICIPÉ	REPRÉSENTANT DÉSIGNÉ	RÉUNIONS AUXQUELLES LE REPRÉSENTANT (OU LE DÉLÉGUÉ) A PARTICIPÉ
ADP Canada***	5/6	Khadir Ahmed	5/5
Postes Canada***	5/6	Anastasia Anastasakos	5/5
Association canadienne des compagnies d’assurances de personnes**	0/0	Vacant	0/0
Conseil des consommateurs du Canada	6/6	Don Mercer	6/6
Dye & Durham**	1/6	Paolo Pannunzio	1/1
Fintech Cadence	3/6	Layial El-Hadi	3/3
Fiserv**	1/6	William Lee	1/1
Global Payments	4/6	Katie Stone	4/4
Gouvernement de l’Alberta	5/6	Ryan McLeod	5/5
KOHO	4/6	Peter Aceto	4/4
Metrolinx	6/6	Daniela Aubry	6/6
Microsoft	6/6	Tracy Lagasse	6/6
Nanopay Corporation	4/6	Zeldi Snyman	4/4
Conseil d’administration (CA) de Paiements Canada	5/6	AnneMarie Ryan	5/5
PayPal	5/6	Nicole Watts Cassie Wong*	1/1 4/4
Prospérité Canada	6/6	Liz Mulholland	6/6
Receveur général du Canada, SPAC	6/6	Sylvain Michaud Lucie Séguin*	1/1 5/5
Square	6/6	Grace Jung Leslie Jackson*	1/1 5/5
TELUS Communications	3/6	Tom Carter Hasan Jafri*	1/1 2/2
Temenos	4/6	Kevin Maloney Jordan Grant*	2/2 2/2
Tim Hortons	3/6	Nicolas Dinh	3/3
WestJet**	1/6	Nykol Kroeker	1/1
Wise	2/6	Josh Rowat	2/2
Worldpay***	4/6	Phil Hogg	4/4

* Indique le représentant du membre au 31 décembre 2024, s’il y avait plusieurs représentants de l’organisation en 2024.

** Indique que l’organisation ne fait plus partie du comité.

*** Indique que l’organisation s’est jointe au comité au cours de 2024

Systemes sûrs, sécuritaires et fiables

En 2024, les systèmes de Paiements Canada ont compensé et réglé des paiements dépassant les 107 billions de dollars, soit plus de 424 milliards de dollars par jour ouvrable. Parmi les opérations qu'ils ont facilitées, notons les paiements par carte de débit, les prélèvements automatiques, les dépôts directs, les paiements de factures, les virements électroniques et les paiements par chèque effectués et reçus par la population et les entreprises canadiennes.

STATISTIQUES DU SACR EN 2024

Volume total :	Volume quotidien moyen :	Valeur totale :	Valeur quotidienne moyenne :
10,3 milliards d'effets	40,9 millions d'effets	\$ 9,7 billions	\$ 38,3 milliards

Système automatisé de compensation et de règlement (SACR)

Le **SACR**, notre système de paiement de détail par lots, effectue la compensation de la vaste majorité des effets de paiement de Paiements Canada (papier et électronique).



Pour en savoir plus sur les volumes et les valeurs du SACR, consultez la section des **systèmes de paiement de détail par lots** sur le site paiements.ca.





Lynx, le système de paiement de grande valeur du Canada

Lynx est le système de virement électronique qui facilite le transfert de virements électroniques irrévocables en dollars canadiens entre les institutions financières canadiennes de tout le pays.



Pour en savoir plus sur les volumes et les valeurs des paiements de grande valeur, consultez la section du **système de paiement de grande valeur** sur le site paiements.ca.

STATISTIQUES DE LYNX EN 2024

Volume total :	Volume quotidien moyen :	Valeur totale :	Valeur quotidienne moyenne :
13,8 millions d'effets	54 867 effets	\$ 97,36 billions	\$ 386,34 milliards

Bilan de 2024

RÉALISER

Nouvel élan à l'égard du système de paiement en temps réel

En avril, nous avons **annoncé la voie à suivre en ce qui concerne le système de paiement en temps réel** (le système de PTR) afin de soutenir sa mise en œuvre et son exploitation. Lors du SOMMET de Paiements Canada, Jude Pinto, notre chef de la mise en œuvre, a animé une **table ronde sur la scène principale** au cours de laquelle nos partenaires de mise en œuvre ont discuté de notre approche collective pour élaborer, mettre à l'essai et mettre en œuvre le système de PTR.

Au dernier trimestre de 2024, la phase relative aux exigences et à la conception a été achevée. L'élaboration de la composante de compensation et de règlement en temps réel est en cours, et le système de PTR sera lancé avec des capacités de lutte contre la fraude centralisées en place. Paiements Canada, ses membres et les organismes de réglementation sont pleinement engagés à offrir un système de PTR sûr, sécuritaire et efficace pour le Canada.

Amélioration des règles pour maintenir l'excellence opérationnelle

Les règles et les normes permettent aux institutions financières canadiennes d'envoyer et de recevoir quotidiennement des paiements de façon uniforme et normalisée. Nos règles, qui font partie du cadre juridique de nos systèmes de paiement, assurent la sécurité et la solidité de tous les paiements traités par ces systèmes. Les règles et les normes de Paiements Canada sont élaborées en consultation avec les membres et les intervenants, au besoin.

Amélioration continue des fonctionnalités de paiement de factures

La consultation publique est essentielle à l'établissement de règles qui appuient des paiements sûrs et efficaces au Canada. Plus tôt cette année, Paiements Canada a sollicité les commentaires des membres et du public sur les **changements proposés à la Règle H6** pour améliorer les versements de paiements de factures dans le SACR.

La consultation a révélé un solide appui à l'élargissement du cadre de paiement de factures aux émetteurs de factures sans numéro d'identification d'entreprise créancière, à la simplification de l'inscription des émetteurs de factures et à la suppression des versements papier. Les **répondants** se sont également prononcés en faveur de pratiques de datation des valeurs uniformes et d'échéanciers de mise en œuvre raisonnables. Cette contribution est essentielle pour veiller à ce que le cadre réponde aux besoins du secteur et favorise l'efficacité opérationnelle.

Renforcement de la planification d'urgence et de la mise à l'essai de la résilience

Des mises à jour régulières des règles qui régissent nos systèmes permettent de garantir une expérience claire et efficace aux participants. En 2024, des **propositions de modification à un certain nombre de règles** ont été approuvées pour appuyer davantage le fonctionnement sûr et efficace des systèmes de paiement du Canada.

- Des modifications aux règles du SACR ont été apportées et livrées en lots (Règles A1, A3, A4, A5, A6, A9, A10 du SACR) à des fins de clarification, d'exactitude et d'uniformité. De plus, les Règles B9 et G9 ont été modifiées pour permettre aux institutions financières et à la Banque du Canada de se concentrer sur de nouvelles mesures d'urgence visant à améliorer la gestion des interruptions des systèmes de paiement.
- Les modifications aux règles de Lynx font en sorte que des mises à l'essai annuelles à un troisième emplacement sont exigées, en plus d'autres mises à l'essai de la résilience et de la continuité (Règle 11 de Lynx). De plus, les participants ont maintenant le mandat de fournir des mises à jour régulières si un incident a des répercussions sur le traitement des paiements (Règle 12 de Lynx), à l'instar de ce qui est requis en vertu des exigences du SACR pour une meilleure gestion des incidents.





EXPLOITER ET AMÉLIORER

Célébrer 40 ans de paiements de détail par lots

Le SACR compense près de 33 millions d'opérations de détail par lots en moyenne chaque jour ouvrable. En 2024, Paiements Canada a continué de travailler avec le secteur pour s'adapter au changement et à l'évolution des paiements de détail par lots. Cela comprend des améliorations à la façon dont les paiements sont traités dans le SACR pour répondre à l'évolution des besoins des Canadiens.

L'année 2024 a marqué le 40^e anniversaire du SACR. Lancé en 1984, le système a fait l'objet de mises à niveau continues qui ont permis de garantir qu'il fonctionne avec une efficacité, une sécurité et une fonctionnalité optimales. Conçu à l'origine pour appuyer les effets papier, le système a pris de l'expansion pour appuyer les paiements gouvernementaux, les débits préautorisés (DPA) et les paiements de factures. Depuis son lancement, le SACR a subi d'importantes améliorations, y compris une mise à jour complète de la technologie et des modifications pour mieux permettre l'accès direct au système.

Amélioration de la résilience opérationnelle du système de paiement

En 2024, nous avons fait progresser nos engagements en matière de sécurité et de gestion des risques en élaborant une vision et une feuille de route complètes sur la résilience opérationnelle du système de paiement. Cette feuille de route offre une approche uniforme axée sur le risque pour définir et mettre en œuvre des améliorations de la résilience dans l'ensemble de nos systèmes de paiement. En tant que composante essentielle du système financier et de l'économie du Canada, Paiements Canada demeure vouée à l'excellence opérationnelle et assure la sécurité et la fiabilité continues de nos systèmes pour nos membres et les Canadiens pour les années à venir.

Renforcement des normes de paiement

Paiements Canada a continué de diriger les efforts en vue de l'adoption de la norme ISO 20022 au profit des Canadiens en travaillant en étroite collaboration avec les intervenants du secteur. En plus de fournir du soutien et de participer à la charte

d'interopérabilité des paiements ISO 20022 des systèmes de paiement de grande valeur plus (HVPS+),

Paiements Canada a publié des lignes directrices pour l'utilisation des messages ISO 20022 entre les entreprises et les banques pour les paiements dans Lynx. Ces lignes directrices sur les messages ont été élaborées en collaboration avec le groupe de conception des messages ISO 20022, un groupe intersystème composé de membres de Paiements Canada (comme la Banque du Canada), de représentants du gouvernement et d'entreprises du secteur. Les lignes directrices sont conçues pour être en harmonie avec les messages interbancaires ISO 20022 dans Lynx et les pratiques exemplaires mondiales et pour faciliter l'utilisation uniforme de la norme ISO 20022 pour le flux de paiements de bout en bout dans Lynx, ce qui représente une étape importante dans la modernisation de l'expérience des paiements au Canada.

Façonner l'avenir des paiements par le leadership

En 2024, nous avons accueilli dans l'équipe de direction de nouveaux

membres à l'appui de notre vision renouvelée de l'avenir des paiements, stimulée par l'élan du système de PTR et par notre engagement à rendre les paiements plus faciles, plus rapides et plus intelligents au Canada. Nous avons été ravis d'annoncer en août la nomination de Susan Hawkins au poste de présidente et chef de la direction de Paiements Canada. Aux côtés de Susan Hawkins, nous avons accueilli trois nouveaux vice-présidents dans les secteurs de l'architecture et des données, des politiques, des relations gouvernementales et de la recherche, ainsi que des produits de paiement. De plus, nous avons promu deux employés au poste de vice-président dans les secteurs de la sécurité et de la gestion du risque. Ces nominations à des postes de direction stratégique joueront un rôle essentiel dans l'orientation de nos progrès continus alors que nous continuons de façonner l'avenir des paiements au Canada.

FACILITER

Faire progresser la législation moderne sur les paiements

En juin 2024, les modifications proposées à la *Loi canadienne sur les paiements* pour accroître le nombre de membres de Paiements Canada **ont reçu la sanction royale** et entreront en vigueur à la date fixée par le gouverneur en conseil. Ces importantes modifications sont nécessaires pour élargir l'admissibilité aux fournisseurs de services de paiement (FSP) en vertu de la **Loi sur les activités associées aux paiements de détail**, aux sociétés coopératives de crédit locales qui sont membres d'une centrale provinciale, ainsi qu'aux chambres de compensation désignées en vertu de la *Loi sur la compensation et le règlement des paiements*. L'admissibilité des membres et les exigences d'accès au système doivent être respectées dans le cadre de la participation à tout système de Paiements Canada, y compris le système de PTR à venir.

En prévision de l'entrée en vigueur prochaine des modifications, Paiements Canada a élaboré des **propositions de politiques**. L'objectif est de s'assurer que les règlements administratifs et les règles tiennent bien compte de l'accroissement du nombre de membres, et notamment que l'accès aux systèmes de paiement soit sûr, stable, et efficace.

L'écosystème se réunit au SOMMET

Le SOMMET 2024 a été notre plus important événement à ce jour, réunissant plus de 1 800 délégués représentant un total de 16 pays pour discuter de l'avenir des paiements au Canada et dans le monde entier. Tant en personne que dans le cadre de notre expérience numérique, les leaders et les innovateurs en matière de paiements ont échangé des idées sur des sujets comme l'IA, la prévention de la fraude, la conformité réglementaire, les paiements riches en données et les finances axées sur les consommateurs. L'événement a reçu des critiques élogieuses et continue d'offrir à l'écosystème des paiements une occasion annuelle de collaborer, d'apprendre, de forger des partenariats et de promouvoir l'importance des paiements pour les Canadiens.

Façonner l'avenir des paiements : perspectives grâce à la recherche et aux documents d'orientation

Nos recherches et perspectives fournissent à l'écosystème des renseignements instructifs et opportuns sur les paiements, à l'appui des tendances émergentes et des sujets liés aux paiements. Notre plus importante publication de recherche annuelle, le **Rapport**

canadien sur les modes et les tendances des paiements 2024, brosse le tableau des tendances en matière de paiements au Canada. Les faits saillants de 2024 comprennent une croissance de neuf pour cent de l'utilisation des cartes de crédit et une baisse de 20 pour cent de l'utilisation de l'argent comptant au cours des cinq dernières années, ainsi qu'une croissance semblable du volume des transferts électroniques de fonds (TEF) comparativement aux transactions par cartes de crédit et de débit. Le rapport montre que 55 pour cent des Canadiens n'ont aucune intention de cesser d'utiliser l'argent comptant, alors que seulement 13 pour cent d'entre eux n'en utilisent plus, ce qui laisse entendre qu'une société sans argent comptant n'est pas souhaitable pour les Canadiens. Les conclusions du rapport indiquent que les Canadiens voient déjà la valeur des paiements en temps réel. Soixante pour cent des répondants ont dit qu'ils pouvaient envisager une situation où ils devraient envoyer des paiements en temps réel, par exemple pour le paiement d'une facture de carte de crédit, l'envoi d'un paiement à une entreprise ou à un particulier d'un montant supérieur au montant de Virement Interac alloué ou le paiement des dépenses du ménage. De plus, les entreprises canadiennes

s'intéressent aux façons dont l'intelligence artificielle générative (IAG) peut améliorer leurs opérations et leurs processus opérationnels. Grâce à cette recherche, nous visons à mieux soutenir nos membres et l'écosystème afin que tous puissent prendre des décisions éclairées.

Nos études de marché jouent un rôle essentiel dans la détermination et la compréhension des tendances et des priorités en évolution dans l'écosystème des paiements. Notre recherche de 2024 sur la fraude a révélé qu'environ une entreprise sur sept (15 pour cent) a perdu de l'argent à cause de la fraude de paiement au cours des six derniers mois. La fraude par usurpation d'identité représentait 25 pour cent des fraudes de paiement subies par les entreprises. Ces chiffres indiquent que les fraudeurs ciblent non seulement les consommateurs, mais aussi les entreprises, et ce, plus fréquemment que jamais. Soixante-cinq pour cent des entreprises seraient prêtes à prendre des mesures supplémentaires à l'égard des opérations en ligne si cela améliorerait leur protection, ce qui démontre la nécessité de centraliser les capacités de lutte contre la fraude au Canada. Ces conclusions soulignent le besoin urgent d'améliorer la prévention de la fraude et les capacités centralisées

en ce qui concerne les systèmes de paiement en temps réel.

En 2024, le leadership éclairé de Paiements Canada était axé sur l'avenir des paiements, dans le but de favoriser un écosystème de paiement sûr, efficace et innovateur pour les Canadiens. Parmi les sujets essentiels abordés, mentionnons **la protection des systèmes de paiement du Canada** grâce à la gestion des risques et de la sécurité, l'**élargissement** de l'admissibilité, la prise de mesures contre la **fraude**, la promotion de la **collaboration écosystémique** pour améliorer l'avenir des paiements, et l'examen de l'incidence des **tendances des consommateurs** sur le paysage des paiements au Canada.





Notre équipe

Palements Canada compte plus de 320 employés. Nous démontrons chaque jour nos valeurs qui visent à inspirer la confiance, à favoriser le changement et à bâtir une communauté dans notre travail. Ces valeurs découlent de notre mandat d'intérêt public, de notre engagement à l'égard de l'innovation dans l'écosystème des paiements en évolution et de notre conviction que nos différences nous rendent plus forts. Quel que soit notre rôle au sein de l'organisation, nous sommes déterminés à rendre les paiements plus faciles, plus intelligents et plus sécuritaires à tous les Canadiens. Nous nous efforçons également de cultiver un environnement favorable et respectueux qui encourage un dialogue ouvert et des points de vue diversifiés parmi nos employés.

Une culture forte et des gens épanouis

Notre stratégie d'écoute et de mobilisation des employés permet à tous d'offrir une rétroaction honnête et donne aux dirigeants un aperçu de ce qui est important pour les membres de l'organisme, ce qui favorise un milieu de travail productif, inclusif et positif. Nos employés nous disent qu'ils apprécient notre culture de soutien, d'inclusion et de collaboration, ainsi que notre intérêt marqué pour le perfectionnement des employés, et citent comme exemples la culture organisationnelle de Paiements Canada et son soutien pour la souplesse et le bien-être. Chacun a l'impression qu'ensemble,

nous faisons un travail important et significatif pour faire évoluer le secteur des paiements.

Les événements de mobilisation interne nous permettent d'établir des liens avec des personnes de l'ensemble de l'organisme. Chaque mois, tous les employés participent à une séance de discussion ouverte pour se tenir au courant des sujets prioritaires et poser des questions à l'équipe de direction. Nous organisons des réunions en personne avec tout le personnel et avons un programme solide et des séances interactives qui nous permettent de nous aligner sur nos priorités organisationnelles stratégiques. Pendant l'année, nous

organisons également un tournoi de golf pour les employés, des journées barbecue en famille à Ottawa et à Toronto, ainsi que des activités sociales au bureau pour célébrer les jalons et favoriser le maintien de solides relations.

Possibilités de croissance et de développement

Nous sommes déterminés à assurer la croissance de notre personnel. Nos programmes de perfectionnement internes aident les employés à acquérir des compétences dans des domaines comme le leadership et les communications. Au sein de l'organisme, cette année, de nombreuses personnes ont assumé de nouveaux rôles, que ce soit à la suite d'une promotion ou d'une mutation latérale dans le but d'améliorer des compétences. Notamment, deux hauts dirigeants ont été promus vice-présidents. Nous avons élargi notre équipe de direction des opérations en y ajoutant trois nouveaux postes de vice-président afin d'améliorer la sécurité et l'efficacité de nos systèmes de paiement, tout en élaborant des solutions novatrices pour répondre aux besoins changeants de nos membres et de nos intervenants.

Renforcer l’engagement en matière de diversité, d’équité, d’inclusion et d’accessibilité

Cette année, nous avons réfléchi aux réalisations de notre première stratégie de diversité, d’équité et d’inclusion (DEI), lancée en 2022. La stratégie triennale a harmonisé notre engagement, nos objectifs et les résultats souhaités, tout en nous permettant d’aller de l’avant dans notre parcours pour promouvoir l’équité, la diversité et l’inclusion. La mise en œuvre de premier Plan d’équité salariale a marqué un jalon clé de notre stratégie. Le Plan d’équité salariale a non seulement satisfait à nos exigences législatives, mais il nous a aussi donné l’occasion d’examiner ce que signifie pour Paiements Canada le salaire égal pour un travail de valeur égale. Nous mesurons les progrès de la stratégie au moyen de sondages auprès des employés et du suivi des résultats par rapport aux objectifs, et nous utilisons actuellement ces données pour effectuer un examen complet des progrès. Des mises à jour régulières à l’intention des employés nous ont permis de demeurer ouverts et transparents, tant sur les réussites que sur les aspects sur lesquels nous devons nous concentrer davantage.

Notre Rapport d’étape 2024 sur le plan d’accessibilité a mis en lumière les progrès réalisés pour éliminer les obstacles à l’accessibilité. Notre comité consultatif sur l’accessibilité, composé de personnes ayant une expérience directe ainsi que de représentants de chacun des domaines d’intérêt du plan, a été actif cette année pour suivre les progrès réalisés par rapport au plan et a tenu l’organisation responsable de l’atteinte de ses objectifs.

Un engagement à l’égard de la durabilité

Paiements Canada reconnaît la nécessité de s’attaquer aux risques liés au climat, y compris les perturbations possibles des opérations du système de paiement attribuables aux conditions météorologiques extrêmes, à la hausse des coûts de l’énergie et aux changements réglementaires liés à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone. L’inaction face aux changements climatiques pourrait avoir des répercussions importantes sur notre organisme, sur l’écosystème des paiements et sur le monde.

Dans cette optique, nous sommes déterminés à offrir des systèmes de paiement novateurs, sécuritaires et

interconnectés à l’échelle mondiale qui sont durables et répondent aux besoins des générations futures. Guidés par notre stratégie de durabilité de 2023, nous avons intégré la durabilité dans toutes les fonctions.

Conformément au cadre élaboré par le groupe de travail Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD), nous avons publié notre premier rapport sur la durabilité cette année. Ce rapport présente notre stratégie globale de durabilité et notre position environnementale qui tiennent compte de nos opérations, de nos fonctions de soutien et de notre présence dans les effets réels et potentiels des occasions et des risques liés au climat. Nous nous sommes également joints au Défi carboneutre du gouvernement fédéral, dirigé par Environnement et Changement climatique Canada, aux côtés d’autres intervenants de l’écosystème des paiements.



GESTION DES RISQUES

Programme et gouvernance

Nous plaçons la gestion des risques au cœur de nos activités, car elle nous guide dans l’atteinte de nos objectifs stratégiques et la réalisation de notre mandat législatif. Nous disposons d’un solide programme de gestion des risques d’entreprise pour veiller à ce que nos systèmes fonctionnent en toute sécurité pour les Canadiens.

Paiements Canada utilise un modèle de gestion des risques à trois lignes de maîtrise. Nous ne prenons de risques pour réaliser notre mandat législatif et atteindre nos objectifs stratégiques qu’aux conditions suivantes :

- 1

Les risques nous permettent de promouvoir les intérêts de l’ensemble de l’écosystème des paiements canadien, en reconnaissant que les membres y occupent une place importante.
- 2

Les risques s’inscrivent dans notre stratégie et peuvent être compris et gérés.
- 3

Les risques positionnent Paiements Canada et ses systèmes comme un exemple remarquable de résilience dans le secteur financier mondial.

Nous analysons régulièrement notre environnement interne et externe pour repérer et encadrer les principaux risques organisationnels dès leur émergence. Tous les risques sont signalés au comité interne de gestion du risque et au comité de gestion du risque du Conseil d’administration. Cela donne aux décideurs un tableau complet et intégré de ces risques et de leur rapport avec notre appétit pour le risque.

L’évolution de la maturité de nos pratiques de gestion des risques demeure l’une de nos priorités absolues au fil de la modernisation des systèmes de paiements et de l’écosystème en général.

PRINCIPALES AMÉLIORATIONS

- En collaboration avec la direction du programme de PTR, nous avons procédé à un examen holistique des principaux risques associés aux options de mise en œuvre du système de PTR proposées pour aider le Conseil d’administration de Paiements Canada à choisir l’option qui correspond le mieux aux besoins de Paiements Canada et de l’écosystème des paiements.
 - Nous avons amélioré les pratiques de gestion des risques pour la sécurité en officialisant la méthodologie d’évaluation de tels risques et en améliorant la surveillance des risques pour la sécurité, la documentation et les processus de demande à l’étranger.
 - Nous avons transformé le profil de risque du programme de PTR en un profil de risque de mise en œuvre complet qui intègre les

cinq principales priorités stratégiques de Paiements Canada, notamment le programme de PTR, la fraude et l’état futur des paiements de détail par lots. Cette approche holistique a non seulement permis d’assurer l’harmonisation avec les grands objectifs organisationnels, mais elle a aussi permis d’accroître la visibilité des risques dans les principales initiatives.

 - Nous avons réalisé un exercice de gestion de crise avec l’équipe de gestion de crise, l’équipe de gestion des urgences et les principaux membres du Conseil d’administration.
 - Nous avons introduit des mesures pour améliorer davantage la surveillance des risques liés aux tiers et appuyer la surveillance de première ligne actuelle dans l’ensemble de l’organisme.



Risques majeurs en 2024

Palements Canada cerne et évalue de manière proactive la probabilité des risques et leurs répercussions. Une fois toutes les mesures d'atténuation prises en compte, voici les principaux risques résiduels qui ont menacé Palements Canada en 2024 :

1

Les défis liés à l'harmonisation entre les membres, les organismes de réglementation et d'autres intervenants ont une incidence sur la capacité de Palements Canada de réaliser des projets prioritaires (p. ex., programme de PTR, fraude, état futur des paiements de détail par lots).

Principales mesures d'atténuation : Nous avons établi une structure de gouvernance et des comités en place avec divers représentants des membres, des organismes de réglementation et d'autres intervenants afin de communiquer les décisions de projets prioritaires au secteur, et d'évaluer et d'aborder les sujets essentiels pour atteindre l'harmonisation.

2

Cyberincident(s) perturbant les systèmes de paiement ou ceux de l'organisme.

Principales mesures d'atténuation : Maintien et amélioration continue des capacités de cyberprotection, de détection, de gouvernance, de mise à l'essai, d'intervention, de rétablissement et de résilience.

3

Panne majeure et prolongée des systèmes de paiements.

Principales mesures d'atténuation : Élaboration d'une stratégie de résilience opérationnelle et d'une feuille de route connexe. Mise à l'essai réussie des exercices de continuité des opérations. Amélioration continue du plan de gestion de crise et exécution réussie des exercices pour favoriser une compréhension plus holistique de l'intervention en cas de crise.

4

Défaillances et problèmes de rendement des fournisseurs à l'égard des opérations ou de la réalisation de projets en raison d'un manque d'engagement des fournisseurs et/ou d'une surveillance et d'une gestion insuffisantes des fournisseurs, ce qui entraîne des retards et des perturbations des projets clés, une augmentation des coûts et/ou des interruptions des opérations essentielles.

Principales mesures d'atténuation : Poursuite de l'évolution de la maturité des processus d'approvisionnement et de gestion des fournisseurs. Poursuite des améliorations pour accroître la transparence et la surveillance des fournisseurs essentiels et renforcer les processus de gouvernance et de gestion des programmes au moyen des partenariats existants et nouveaux avec les fournisseurs. Le cadre établi de gestion des risques liés aux tiers (GRT) continue d'appuyer les activités de gestion des risques tout au long du cycle de vie des fournisseurs.

5

Augmentation possible du risque financier résiduel en raison de l'élargissement des rôles et des responsabilités de Palements Canada.

Principales mesures d'atténuation : Poursuite du travail avec les membres pour évaluer le passif financier et pour appuyer les membres. La maturité du programme de gouvernance des données est une priorité clé pour Palements Canada.

POURSUIVRE SUR NOTRE LANCÉE

Plan organisationnel 2025 à 2029

Comme le décrit le Plan organisationnel de 2025 à 2029, Paiements Canada poursuivra les quatre initiatives stratégiques clés suivantes :

- 1

Programme de PTR et services centralisés de lutte contre la fraude : Nous poursuivrons l’élaboration d’un système de PTR pour améliorer la fonctionnalité des paiements, stimuler l’innovation des membres et lutter contre la fraude.
- 2

État futur des paiements de détail par lots : Nous améliorerons les capacités de paiement par lots pour les harmoniser avec les normes des systèmes de paiement importants.
- 3

Loi, règles et règlements : Nous travaillerons avec les organismes de réglementation, les membres et les intervenants pour mettre à jour les règles, les règlements administratifs et les cadres juridiques afin d’améliorer l’expérience des membres et d’assurer la conformité.
- 4

Résilience opérationnelle : Nous renforcerons la résilience du système de paiement en intégrant des pratiques de résilience robustes dans le développement et l’exploitation du système.





Sommaire des opérations financières

Sommaire de l'état des opérations

(en millions de dollars canadiens)

REVENUS	2024	2023
Cotisations	125	115
Autres revenus	7	6
Total des revenus	132	121
DÉPENSES	2024	2023
Opérations de base	120	110
Projets	5	9
Modernisation	11	16
Total des dépenses	136	135
Excédent/(déficit) des revenus par rapport aux dépenses avant le sous-relevé	(4)	(14)
Ajustement de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt	(5)	(6)
Dépréciation des actifs incorporels	(34)	—
Excédent/(déficit)	(43)	(20)

Comme Paiements Canada fonctionne selon le principe du recouvrement des coûts, les revenus tirés des cotisations des membres sont étroitement liés à notre base de coûts. En 2024, les revenus de 125 millions de dollars tirés des frais d'opération des membres étaient supérieurs de neuf pour cent à ceux de l'année précédente, en raison de l'augmentation des frais d'opération facturés aux participants, ainsi qu'à la croissance continue des volumes d'opération et de la valeur traitée par les systèmes de paiement Lynx et SACR.

Les dépenses d'exploitation de base étaient supérieures à celles de l'exercice précédent, principalement en raison des coûts différentiels liés à l'exploitation de la solution d'urgence Lynx (connue sous le nom de service en cas de situation exceptionnelle fondée sur le modèle de règlement brut en temps réel) après sa mise en œuvre en 2023. Cette augmentation est également due à l'amélioration du soutien et de la résilience à l'égard des systèmes de paiement SACR et Lynx et à la croissance des ressources pour appuyer les initiatives ministérielles.

Les dépenses de projet se sont élevées à 4 millions de dollars, soit une baisse par rapport à l'exercice précédent en raison de l'achèvement

de deux importants projets de Lynx en 2023, à savoir la solution d'urgence Lynx et Lynx MX.

En 2024, le dernier pilier du programme de modernisation, le système de PTR, a pivoté vers un nouveau modèle de mise en œuvre, ce qui a mené à la mobilisation de nouveaux partenaires pour appuyer la mise en œuvre du système de PTR. Les dépenses liées au programme de modernisation ont totalisé 11 millions de dollars, et 78 millions de dollars supplémentaires de dépenses ont été inscrits au bilan sous forme d'actifs incorporels. De plus, la décision de réviser le modèle de mise en œuvre a entraîné une dépréciation de 34 millions de dollars, car il a été déterminé qu'une partie des coûts capitalisés engagés ne contribuerait plus au système de PTR en cours d'élaboration.

Bien que les coûts de fonctionnement quotidiens des systèmes actuels soient principalement couverts par les frais de service communs et les frais d'opération du système, les coûts associés au programme de PTR sont financés par l'emprunt.

Quelques éléments du bilan

(en millions de dollars canadiens)

ÉLÉMENTS SÉLECTIONNÉS	2024	2023
Encaisse et placements à court terme	93	49
Débiteurs	34	30
Swaps de taux d'intérêt	4	9
Immobilisations et actifs incorporels	285	257
Créditeurs et charges à payer	36	22
Prêts à vue et à terme	473	372

L'état de la situation financière de Paiements Canada continue de croître. Le total des actifs a augmenté de 74 millions de dollars principalement en raison de la croissance des actifs incorporels (liés au développement du système de PTR), ainsi que d'une augmentation de l'encaisse d'une année à l'autre découlant du moment des sorties de fonds liées au programme de PTR. Comme prévu, le programme de modernisation a placé Paiements Canada dans une position de passif net de nature temporaire. Cette situation s'atténuera une fois que les systèmes modernisés seront opérationnels et que l'utilisation sera facturée aux membres.

Le passif a augmenté au cours de l'année, ce qui reflète de nouveaux prélèvements sur la facilité de prêt à vue pour financer le développement du système de PTR. La dette impayée à la fin de 2024 liée au programme de modernisation se compose d'un prêt à terme de 138 millions de dollars et d'un solde impayé de 335 millions de dollars sur le prêt à vue renouvelable.





Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de Paiements Canada

Notre opinion

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Paiements Canada (la Compagnie) au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Compagnie, qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 décembre 2024;
- l'état des résultats pour l'exercice clos à cette date;
- l'état de l'évolution de l'actif (du passif) net pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- les notes annexes, qui comprennent les principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d’audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l’auditeur à l’égard de l’audit des états financiers* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants de la Compagnie conformément aux règles de déontologie qui s’appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations, autres que les états financiers et notre rapport de l’auditeur sur ces états financiers, incluses dans le rapport annuel.

Notre opinion sur les états financiers ne s’étend pas aux autres informations et nous n’exprimons aucune forme d’assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s’il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l’audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d’une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n’avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l’égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu’elle considère

comme nécessaire pour permettre la préparation d’états financiers exempts d’anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d’erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c’est à la direction qu’il incombe d’évaluer la capacité de la Compagnie à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l’exploitation et d’appliquer le principe comptable de continuité d’exploitation, sauf si la direction a l’intention de liquider la Compagnie ou de cesser ses activités, ou si elle n’a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d’information financière de la Compagnie.

Responsabilités de l’auditeur à l’égard de l’audit des états financiers

Nos objectifs sont d’obtenir l’assurance raisonnable que les états financiers, pris dans leur ensemble, sont exempts d’anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d’erreurs, et de délivrer un rapport de l’auditeur contenant notre opinion. L’assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d’assurance, qui ne garantit toutefois pas qu’un audit réalisé conformément aux normes d’audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d’erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu’il est raisonnable de s’attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d’un audit réalisé conformément aux normes d’audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d’esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d’erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d’audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d’une anomalie significative résultant d’une fraude est plus élevé que celui d’une anomalie significative résultant d’une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l’audit afin de concevoir des procédures d’audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d’exprimer une opinion sur l’efficacité du contrôle interne de la Compagnie;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l’utilisation par la direction du principe comptable de continuité d’exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l’existence ou non d’une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Compagnie à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l’existence d’une incertitude significative, nous sommes tenus d’attirer l’attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d’exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s’appuient sur les éléments probants obtenus jusqu’à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Compagnie à cesser ses activités;

- nous évaluons la présentation d’ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d’une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l’étendue et le calendrier prévus des travaux d’audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

PricewaterhouseCoopers LLP

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa, Ontario
Le 3 mars 2025

États financiers

Exercice clos le 31 décembre 2024

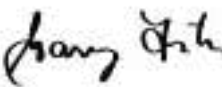
Exercice clos le 31 décembre 2024

Exercice clos le 31 décembre 2024 (en milliers de dollars)

ACTIF	2024 \$	2023 \$
Actif à court terme		
Trésorerie	44 139	1 593
Placements à court terme (note 4)	49 167	47 477
Débiteurs	33 587	29 802
Swaps de taux d'intérêt (note 8)	4 281	9 022
Charges payées d'avance	8 722	6 395
	139 896	94 289
Immobilisations corporelles (note 5)	1 978	2 814
Immobilisations incorporelles (note 6)	282 758	254 020
	424 632	351 123

PASSIF ET ACTIF NET (PASSIF)	2024 \$	2023 \$
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	36 171	22 064
Produits reportés	1 374	1 572
Tranche de la dette échéant à court terme (note 8)	354 100	233 100
	391 645	256 736
Incitatifs à la location	138	325
Avantages sociaux futurs (note 7)	2 145	1 870
Dette à long terme (note 8)	119 375	138 475
	513 303	397 406
Actif net (passif)		
Non affecté — Opérations de base	38 272	34 178
Non affecté — Programme de modernisation	(170 972)	(125 735)
Affecté à l'interne (note 9)	44 029	45 274
	(88 671)	(46 283)
	424 632	351 123

Engagements (note 10)
Approuvé par le Conseil d'administration

 **administrateur** **administrateur**

 **administrateur**

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

État des résultats

Exercice clos le 31 décembre 2024 (en milliers de dollars)

ÉTAT DES RÉSULTATS	2024 \$	2023 \$
Produits		
Cotisations	125 223	114 951
Conférence	2 691	2 219
Autres	4 327	3 604
	132 241	120 774
CHARGES	2024 \$	2023 \$
Programme de modernisation	11 317	15 768
Salaires et avantages sociaux	53 820	46 612
Technologie et télécommunications	34 036	31 482
Projets	4 540	8 739
Administration générale	6 070	5 793
Charge d'intérêts	3 860	3 973
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	16 466	17 641
Services professionnels	4 568	4 763
Services de règlement – Banque du Canada	1 300	900
Frais engagés pour les (recouvrés des) membres	31	(240)
	136 008	135 431
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges avant l'élément ci-dessous	(3 767)	(14 657)
Ajustement de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt (note 8)	(4 740)	(6 058)
Réduction de valeur des immobilisations incorporelles (note 6)	(33 920)	—
Produits (charges) nets pour l'exercice	(42 427)	(20 715)

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

État de l'évolution de l'actif (du passif) net

Exercice clos le 31 décembre 2024 (en milliers de dollars)

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF (DU PASSIF) NET	SOLDE AU DÉBUT DE LA PÉRIODE	PRODUITS NETS (CHARGES NETTES) DE LA PÉRIODE	REMBOURSEMENTS LIÉS AUX AVANTAGES SOCIAUX FUTURS	VIREMENTS \$	SOLDE À LA CLÔTURE DE LA PÉRIODE \$
Non affecté					
Opérations de base	34 178	2 810	39	1 245	38 272
Programme de modernisation	(125 735)	(45 237)	—	—	(170 972)
	(91 557)	(42 427)	39	1 245	(132 700)
Affecté à l'interne (note 9)					
Principes pour les infrastructures de marchés financiers	31 861	—	—	4 491	36 352
Programme de modernisation	2 834	—	—	(2 834)	—
Stabilisation	10 579	—	—	(2 902)	7 677
	45 274	—	—	(1 245)	44 029
	(46 283)	(42 427)	39	—	(88 671)

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 décembre 2024 (en milliers de dollars)

FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	2024 \$	2023 \$
Produits (charges) nets pour l'exercice	(42 427)	(20 715)
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des incitatifs de location	(187)	(200)
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	16 466	17 641
Charge au titre des avantages sociaux futurs	346	283
Trésorerie versée pour les avantages sociaux futurs	(32)	(33)
Variation de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt	4 740	6 058
Réduction de valeur des immobilisations incorporelles	33 920	—
Variation nette des éléments du fonds de roulement hors trésorerie		—
Débiteurs	(3 785)	(1 602)
Charges payées d'avance	(2 327)	(1 208)
Créditeurs et charges à payer	14 107	(3 078)
Produits reportés	(198)	232
	20 623	(2 622)

FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	2024 \$	2023 \$
Acquisitions de placements à court terme	(92 998)	(108 726)
Produit de la vente de placements à court terme	91 308	108 821
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(629)	(997)
Ajouts d'immobilisations incorporelles	(77 658)	(43 552)
	(79 977)	(44 454)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	2024 \$	2023 \$
Remboursement des emprunts à terme	(19 100)	(19 100)
Avances sur l'emprunt à vue	121 000	55 000
	101 900	35 900
Variation nette de la trésorerie pour l'exercice	42 546	(11 176)
Trésorerie au début de l'exercice	1 593	12 769
Trésorerie à la fin de l'exercice	44 139	1 593

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Notes annexes

31 décembre 2024

1. Information générale

L'Association canadienne des paiements, exerçant ses activités sous la dénomination Paiements Canada (la « Compagnie »), a été constituée en 1980 en vertu d'une loi du Parlement du Canada. La mission de la Compagnie consiste à :

- établir et mettre en oeuvre des systèmes nationaux de compensation et de règlement, ainsi que d'autres arrangements pour effectuer ou échanger des paiements;
- favoriser l'interaction de ses systèmes de compensation et de règlement et des arrangements connexes avec d'autres systèmes ou arrangements relatifs à l'échange, à la compensation et au règlement de paiements;
- favoriser le développement de nouvelles technologies et méthodes de paiement.

La *Loi canadienne sur les paiements* (la « Loi ») et le règlement administratif sur les finances pris en vertu de la Loi confèrent à la Compagnie le pouvoir d'exiger que ses membres paient des cotisations et des frais. Les frais perçus par les membres servent à recouvrer les coûts d'exploitation des systèmes de paiement de la Compagnie au Canada.

La Compagnie finance le Programme de modernisation au moyen d'un emprunt bancaire et des réserves affectées à la modernisation plutôt qu'au moyen des cotisations annuelles et des frais de ses membres. Par conséquent, la Compagnie établit une distinction entre les coûts engagés pour moderniser les systèmes de paiement du Canada et ses charges de fonctionnement courantes dans les états financiers. Les composantes « Modernisation » des états financiers comprennent tous les coûts pris en charge par le Programme de modernisation qui ont été financés au moyen d'un emprunt bancaire et des réserves affectées à la modernisation. Après la réalisation du Programme de modernisation, la dette contractée pour financer le programme sera transférée aux activités de base et le service de la dette sera assuré au moyen des frais de transaction du système (se reporter également à la section Risque de liquidité de la note 3).

La Compagnie a choisi de mener ses activités comme organisme à but non lucratif, au sens de l'alinéa 149(1)(l) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, et, à ce titre, elle n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu.

2. Résumé des principales méthodes comptables

Référentiel comptable

Les états financiers ont été préparés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction pose des jugements, fasse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif et sur la présentation de l'actif et du passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour l'exercice visé. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Placements à court terme

Les bons du Trésor du gouvernement du Canada sont initialement évalués à la juste valeur. Ils sont ensuite évalués au coût amorti.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont initialement comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective, selon la méthode linéaire, sur les durées suivantes :

Améliorations locatives	Sur la durée du bail
Mobilier de bureau	5 ans
Systèmes de paiement et d'entreprise	3 à 5 ans
Système de paiement – ACSS	3 ans
Système de paiement – Lynx	10 ans

Le système de modernisation toujours en cours de développement, soit le système de paiement en temps réel, ne sera amorti que lorsqu'il sera pratiquement disponible pour utilisation.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est constatée lorsque la valeur comptable de l'actif (ou du groupe d'actifs) excède le total des flux de trésorerie non actualisés résultant de son utilisation et de sa sortie éventuelle. La perte de valeur correspond à l'excédent de la valeur comptable de l'actif à long terme sur sa juste valeur. Les pertes de valeur des actifs à long terme ne sont pas reprises.

Incitatifs à la location

Les incitatifs à la location sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée du bail et inclus dans la charge d'administration générale à l'état des résultats.

Avantages sociaux futurs

La Compagnie offre à ses employés retraités un régime d'assurance-vie et de soins de santé.

La Compagnie comptabilise ses obligations et les frais connexes associés aux régimes d'avantages sociaux futurs des employés à mesure que les employés

rendent les services nécessaires pour gagner les avantages postérieurs à l'emploi. Étant donné que ces avantages ne sont pas capitalisés, l'obligation est évaluée selon une méthode actuarielle préparée à des fins comptables, laquelle tient compte des hypothèses de la direction utilisées pour l'indexation des coûts, de l'âge moyen des employés et d'autres facteurs actuariels. Une évaluation actuarielle est effectuée au moins tous les trois ans. Entre les évaluations actuarielles, les états du régime sont dressés en extrapolant les résultats de la dernière évaluation actuarielle disponible.

Les charges associées au régime d'avantages sociaux pour l'exercice comprennent le coût des services rendus et le coût financier courant. Les réévaluations et les autres éléments sont comptabilisés directement à l'état de l'évolution de l'actif net.

Constatation des produits

Les frais sont comptabilisés à titre de produits à mesure que les transactions sont traitées.

Les frais de services communs sont constatés à titre de produits au prorata au cours de l'exercice auquel ils se rapportent. Les frais reçus avant l'exercice connexe sont comptabilisés à titre de produits reportés.

Les produits tirés de la conférence sont constatés à titre de produits durant l'exercice où la conférence a lieu.

3. Risques financiers

Évaluation des instruments financiers

La Compagnie évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur et évalue ensuite ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût amorti, sauf ses instruments financiers dérivés, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les produits (charges) nets pour l'exercice. Les actifs et passifs financiers évalués au coût amorti sont la trésorerie, les placements à court terme, les débiteurs, les créditeurs et charges à payer, les emprunts à vue et la dette à long terme.

Dépréciation

Les actifs financiers sont soumis à un test de dépréciation à la fin de chaque période de présentation de l'information financière lorsqu'il existe des indices de dépréciation des actifs. Si la Compagnie détermine qu'il y a eu un changement défavorable important dans le montant prévu ou dans le calendrier des flux de trésorerie futurs, la valeur comptable de l'actif est réduite au plus élevé des flux de trésorerie attendus susceptibles d'être générés par la détention de l'actif, actualisés à l'aide d'un taux d'intérêt actuel du marché, et le montant qui pourrait être réalisé en vendant l'actif à la date de clôture.

Instruments financiers dérivés

Les dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur à la date à laquelle un contrat dérivé est conclu. Ils sont ultérieurement réévalués à la juste valeur à chaque date de l'état de la situation financière. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les produits (charges) nets pour l'exercice. La Compagnie conclut des swaps de taux d'intérêt pour limiter l'incertitude entourant la composante variable des intérêts exigibles sur l'emprunt à terme et une partie de ses emprunts à vue renouvelables. La Compagnie n'applique pas la comptabilité de couverture.

Risque de crédit

Le risque de crédit représente l'ampleur des pertes liées au crédit auxquelles la Compagnie peut être exposée à l'égard des montants à recevoir des actifs financiers. L'exposition de la Compagnie au risque de crédit correspond à la valeur comptable de la trésorerie et des débiteurs.

Toute trésorerie détenue par la Compagnie est déposée auprès d'une institution financière de l'annexe 1. L'excédent de trésorerie, présenté dans les placements à court terme, est placé dans des bons du Trésor auprès d'institutions financières canadiennes.

L'exposition de la Compagnie au risque de crédit résultant de comptes irrécouvrables est influencée par les caractéristiques individuelles de ses clients, dont beaucoup sont des banques et des institutions financières. La Compagnie facture régulièrement ses clients et surveille les créances en souffrance. Il n'y a aucune concentration du risque de crédit découlant des créances clients d'un seul client. De plus, les clients qui ne peuvent conserver leur compte en règle risquent de perdre l'accès aux systèmes nationaux de compensation et de règlement et à d'autres services, ce qui pourrait nuire à leurs activités.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de taux d'intérêt, le risque de change et l'autre risque de prix. La Compagnie est exposée au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. La Compagnie est exposée au risque de taux d'intérêt en raison de ses instruments financiers à taux d'intérêt fixes et variables. Les instruments à taux fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur, tandis que les instruments à taux variable l'exposent au risque de flux de trésorerie. Au 31 décembre 2023, l'exposition de la Compagnie au risque de taux d'intérêt va comme suit :

- **Placements à court terme :** Les placements de la Compagnie dans des bons du Trésor sont exposés au risque de taux d'intérêt. Toutefois, compte tenu de la durée à court terme de ces instruments et du fait que le produit des placements à court terme demeure leur fonds de réserve respectif, la Compagnie ne considère pas le risque comme étant important (note 4).
- **Emprunts à vue renouvelables :** Les emprunts à vue de la Compagnie sont assortis de taux d'intérêt variables (note 8), de sorte que les fluctuations des taux du marché pourraient avoir une incidence sur les charges de la Compagnie liées aux taux d'intérêt. Toutefois, la Compagnie a partiellement atténué le risque de taux d'intérêt d'une partie de sa dette sur les emprunts à vue renouvelables en concluant une entente de swap afin de fixer une partie de son exposition au taux d'intérêt variable, comme il est décrit à la note 8.
- **Dette à long terme :** Les emprunts renouvelables et à terme de la Compagnie sont assujettis à des taux d'intérêt variables et fixes (note 8). Toutefois, la Compagnie a partiellement atténué le risque de taux d'intérêt sur la tranche à taux variable de sa dette à long terme en concluant des swaps afin de fixer le taux d'intérêt sur la durée de l'emprunt à terme, comme il est décrit à la note 8.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Compagnie ne soit pas en mesure de satisfaire aux exigences financières à court terme. Cette situation peut survenir lorsque les liquidités sont insuffisantes pour satisfaire aux obligations à court terme de la Compagnie. La Compagnie est exposée au risque de liquidité principalement par l’intermédiaire de ses créiteurs et charges à payer ainsi que de sa dette à court et à long terme.

La Compagnie a besoin de liquidités, essentiellement pour assumer ses charges d’exploitation, mais aussi pour ses importantes dépenses en immobilisations liées au projet de paiement en temps réel, qui est le seul système de paiement toujours en cours de développement dans le cadre du Programme de modernisation. La Compagnie gère rigoureusement le risque de liquidité et n’emprunte qu’auprès d’un syndicat de membres, car elle et les banques membres ont un intérêt mutuel à cet égard. Les emprunts à vue renouvelables en cours (note 8) devraient être renouvelés tous les trois mois, jusqu’à ce qu’ils soient convertis en titres d’emprunt à long terme une fois que le projet de paiement en temps réel sera achevé. À ce stade, des frais de transaction seront recouvrés afin de rembourser la dette contractée pour financer la mise en œuvre du projet.

La direction estime qu’il est probable qu’elle reçoive des frais de transaction de la part de ses membres afin de rembourser la totalité de ses dettes en raison de la relation unique et de l’interdépendance qu’elle entretient avec ses membres et ses créanciers, découlant de la *Loi canadienne sur les paiements* (la « Loi ») et du règlement administratif sur les finances. Pour cette raison, la direction croit qu’il n’y a aucune incertitude significative concernant la capacité de la Compagnie à poursuivre ses activités.

La Compagnie a créé et gère des réserves de trésorerie pour assurer la stabilité des honoraires de ses membres et disposer de liquidités suffisantes pour régler ses comptes créiteurs et charges à payer. Des prêts à vue sont consentis à des banques membres afin d’assurer que des dépenses en immobilisations sont engagées pour améliorer les systèmes de compensation et de règlement et soutenir la durabilité d’une infrastructure efficace pour les membres.

4. Placements à court terme

Les bons du Trésor du gouvernement du Canada portent intérêt à des taux fixes allant de 2,749 pour cent à 3,750 pour cent (4,604 pour cent à 5,049 pour cent en 2023) et viennent à échéance en 2025 (en 2024 pour 2023).

5. Immobilisations corporelles

IMMOBILISATIONS CORPORELLES	COÛT	AMORTISSEMENT CUMULÉ \$	MONTANT NET (2024 \$)	MONTANT NET (2023 \$)
Améliorations locatives	4 700	4 229	471	466
Mobilier de bureau	2 310	2 309	1	136
Systèmes de paiement et d’entreprise	20 413	18 907	1 506	2 212
	27 423	25 445	1 978	2 814

Le coût et l’amortissement cumulé s’élevaient respectivement à 26 793 \$ et à 23 979 \$ au 31 décembre 2023.

6. Immobilisations incorporelles

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	COÛT	AMORTISSEMENT CUMULÉ \$	MONTANT NET (2024 \$)	MONTANT NET (2023 \$)
Système de paiement (Lynx et ACSS)	152 691	47 680	105 011	120 011
Systèmes de modernisation en cours de développement	177 747	—	177 747	134 009
	330 438	47 680	282 758	254 020

Au 31 décembre 2023, le coût et l’amortissement cumulé s’élevaient respectivement à 286 700 \$ et à 32 680 \$.

Le 25 mars 2024, la Compagnie a pris la décision de remplacer un fournisseur engagé pour le développement et la prestation de services de compensation et de règlement pour le système de paiement en temps réel, qui fait partie du Programme de modernisation de la Compagnie et qui est en cours de développement.

Puisque de nouveaux fournisseurs développent et fournissent ces services à la Compagnie, il a été déterminé qu’une partie des coûts antérieurement inscrits à l’actif ne contribuaient plus au nouveau système de paiement en cours de développement, et une perte de 33 920 \$ a été constatée pour l’exercice se terminant le 31 décembre 2024, composée de coûts liés aux ressources et aux fournisseurs.

Les activités du programme de paiement en temps réel dans le cadre du nouveau modèle de mise en oeuvre ont repris en avril 2024, tout comme la capitalisation complète de ces activités conformément aux principes comptables.

7. Avantages sociaux futurs

La dernière évaluation date du 31 décembre 2023. Les extrapolations de l’évaluation actuarielle ont indiqué une perte actuarielle de 39 \$ (0 \$ en 2023) et un passif au titre des prestations constituées de 2 145 \$ (1 870 \$ en 2023).

Étant donné que le régime est non capitalisé, ce montant est comptabilisé en tant que passif au titre des avantages sociaux futurs à l’état de la situation financière.

Principales hypothèses :

AVANTAGES SOCIAUX FUTURS	2024 %	2023 %
Taux d’actualisation	4,80	4,70
Taux tendanciels des coûts des soins de santé— Hospitaliers, dentaires, autres éléments médicaux	4,00	4,00
Médicaments, réduction graduelle à 4,00 % par année en 2040	5,82	5,93

8. Dette

DETTE	2024 \$	2023 \$
Emprunt renouvelable à vue (a)(b)	335 000	214 000
Emprunt à terme (c)	138 475	157 575
	473 475	371 575
Moins : Tranche de la dette échéant à court terme	354 100	233 100
Dette à long terme	119 375	138 475

a) Le Programme de modernisation est financé par un emprunt à vue renouvelable d’un montant de 650 000 \$ (279 000 \$ en 2023), qui est disponible sous forme d’emprunts à court terme assujettis au taux CORRA. Les emprunts assujettis au taux CORRA ont une échéance de 3 mois, ce qui permet à la Compagnie de renouveler les emprunts à vuerenouvelables et d’y prélever des montants pour le financement du Programme de modernisation. Au 31 décembre 2024, un montant

de 335 000 \$ (214 000 \$ en 2023) avait été prélevé sur cet emprunt. Le taux d'intérêt de l'emprunt à trois mois est fixé à partir du taux CORRA variable (taux fixe de 6,1850 pour cent en 2023). L'emprunt vient à échéance le 13 janvier 2025 (le 13 janvier 2024 en 2023).

En 2022, la Compagnie a conclu un swap de taux d'intérêt à terme afin de fixer une partie de l'emprunt à vue renouvelable aux fins du Programme de modernisation avant de le convertir en emprunt à terme après l'achèvement du Programme de modernisation du système de paiement en temps réel. La valeur nominale du swap a été fixée à 140 000 \$ pour dix ans, et une partie du solde de l'emprunt à vue renouvelable aux fins du Programme de modernisation demeure exposée à des taux d'intérêt variables, car le programme continuera de prélever des montants sur la facilité à vue. Le swap est assorti d'une caractéristique flexible qui permet à la Compagnie de choisir une date d'entrée en vigueur n'importe quel jour ouvrable entre le 30 juin 2023 et le 28 juin 2024. Les paiements d'intérêts n'étaient exigibles que lorsque la Compagnie déterminait la date d'entrée en vigueur du swap.

Le 18 janvier 2024, la Compagnie a dénoué le swap de taux d'intérêt différé de 140 000 \$; un produit net de 10 \$ lui a été versé.

b) Le 20 août 2024, la Compagnie a conclu un swap de taux d'intérêt à terme afin de fixer une tranche de 274 000 \$ de l'emprunt à vue renouvelable aux fins du Programme de modernisation. Le swap est entré en vigueur le 11 octobre 2024 et arrive à échéance le 11 octobre 2026. Pendant que l'entente de swap est en vigueur, aucun paiement de capital n'est versé sur l'emprunt renouvelable à vue, mais des intérêts sont versés chaque trimestre. La Compagnie continue de prélever des montants sur l'emprunt à vue afin de financer le Programme de modernisation jusqu'à sa mise en oeuvre, ce qui laisse une partie de l'emprunt à vue renouvelable sujette au taux CORRA variable.

Le tableau qui suit présente quelques informations sur l'entente de swap liée à l'emprunt renouvelable à vue au 31 décembre 2024.

NOTIONNEL	TAUX D'INTÉRÊT	ÉCHÉANCE	JUSTE VALEUR
274 000 \$	3,27 %	11 octobre 2026	(2 087) \$

c) En juillet 2021, la Compagnie a obtenu un emprunt à terme remboursable en paiements trimestriels de 4 775 \$ à compter du 30 juin 2022 et venant à échéance en mars 2032. Les paiements d'intérêts sur l'emprunt à terme ont commencé

en décembre 2021 au taux CDOR variable, majoré de 0,60 pour cent. En juin 2024, l'emprunt au taux CDOR a été converti en emprunt au taux CORRA, avec un écart fixe de 1,32138 pour cent et une échéance fixée à mars 2032.

En 2021, la Compagnie a conclu un swap de taux d'intérêt pour atténuer le risque de taux d'intérêt sur l'emprunt à terme. Même si le taux variable est fixé pour la durée de l'amortissement de dix ans de l'emprunt à terme, il subsiste un risque de révision de taux dans le cadre de l'emprunt à terme pour ce qui est de la composante d'écart de taux d'intérêt à 1,32138 pour cent, assujettie à un renouvellement au-delà de la durée de quatre ans.

Le tableau qui suit résume l'engagement résiduel lié à l'emprunt à terme, y compris le taux d'intérêt fixe découlant du contrat de swap au 31 décembre 2024.

NOTIONNEL	TAUX D'INTÉRÊT	ÉCHÉANCE	JUSTE VALEUR
138 475 \$	1,75 %	31 mars 2032	6 368 \$

La juste valeur des instruments de swap a été déterminée sur la base de devis d'un courtier en instruments dérivés. Le montant minimal total des paiements de capital requis pour chacun des cinq prochains exercices et par la suite va comme suit :

ANS	EMPRUNT À TERME \$	EMPRUNT RENOUELABLE \$	TOTAL \$
2025	19 100	335 000	354 100
2024	19 100	—	19 100
2027	19 100	—	19 100
2028	19 100	—	19 100
2029	19 100	—	19 100
Par la suite	45 975	—	45 975

9. Réserves affectées à l'interne

La Compagnie a établi une politique sur les réserves qui prévoit une utilisation soumise à des restrictions pour une partie de l'actif net. Le montant du solde affecté est revu et ajusté annuellement par le conseil d'administration.

Principes pour les infrastructures de marchés financiers

Cette réserve a été constituée afin de satisfaire aux exigences du Principe 15 : Risque d'activité, tiré des normes de la Banque du Canada en matière de gestion des risques pour les IMF désignées. Cette réserve a été créée pour soutenir le fonctionnement du système de paiements de grande valeur et le système automatisé de compensation et de règlement dans le cas où ils subiraient une perte commerciale générale.

Programme de modernisation

Ce fonds a été établi en 2017 pour soutenir les exigences de financement du Programme de modernisation. Le fonds a été retiré en 2024 et son solde a été transféré à la réserve sans restriction.

Réserve pour stabilisation

Cette réserve vise à atténuer la volatilité des transactions en créant une source stable de fonds sur lesquels on peut facilement puiser, advenant une baisse des frais de transaction perçus auprès des membres.

10. Engagements

La Compagnie est liée par des contrats de location-exploitation à long terme visant la location de locaux, de services d'infrastructure et de matériel de bureau, comportant les paiements minimums suivants :

ANS	\$
Exercices clos les 31 décembre 2024	19 426
2025	12 549
2026	1 844
2027	1 321
2028	1 360



BUREAU D'OTTAWA

Paielements Canada
Constitution Square, tour II
350, rue Albert, bureau 800
Ottawa (Ontario) K1R 1A4

BUREAU DE TORONTO

Paielements Canada
145, rue King Ouest, bureau 1005
Toronto (Ontario) M5H 1J8

613 238-4173

info@paiements.ca

paiements.ca